

# Sommaire

---

- 3 ■ Les C.A. et A.G. de l'ANEF
- 17 ■ IN MEMORIAM
  - Françoise Basch
  - Cécile Hussherr-Poisson
- 27 ■ *Colloque : 3<sup>e</sup> Congrès du GIS*
- 51 ■ Notes de lecture
- 62 ■ Thèses et HDR
- 71 ■ Retour vers le passé



# Les C.A. et A.G. de l'ANEF

CA de l'ANEF, 19 décembre 2022 (Zoom)

*Présentes : Sylvie Camet, Nicole Décuré, Annik Houel, Véronique Perry, Geneviève Pezeu, Françoise Picq*

## PÉTITION

L'ANEF signe la pétition demandant l'entrée au Panthéon d'Olympe de Gouges.

## CARTE DE VŒUX

Préparation de la carte de vœux à envoyer aux adhérentes et partenaires.

## COLLOQUE

Un colloque de l'Acfas est en préparation sur « genre et éducation ». Il aura lieu à Montréal au Québec du 8 au 10 mai 2023. Il est envisagé une participation de l'ANEF sur le thème des VSS (voir infra).



© Jean Gagnon  
Montréal, Canada  
*Statue de Marguerite Bourgeoys  
première enseignante  
de Montréal*

## VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES

### DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

L'ANEF envisage de mettre en ligne un abécédaire à construire donnant accès à des informations juridiques à partir de mots-clés: anonymat, confidentialité, déontologie, enquête, faute, sanction, trouble à l'ordre public, etc. Une bibliographie, des actualités et des ressources réglementaires et documentaires seraient également disponibles. L'abécédaire aurait plusieurs avantages: facilité de recherche, actualisation possible, mise à disposition rapide des informations. Cet abécédaire pourrait être hébergé sur le site de l'ANEF.

Le ministère est favorable à un financement. Il faut donc préparer une demande de subvention.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'AG annuelle est fixée au 23 janvier 2023 en Zoom.

## CA de l'ANEF, 18 avril 2023 (Zoom)

*Présentes* : Sylvie Camet, Nicole Décuré, Annik Houel, Véronique Perry, Geneviève Pezeu, Françoise Picq.

*Excusées* : Isabelle Collet, Sylvie Cromer, Mailys Derenemesnil, Angelina Etiemble, Erika Flahault, Hélène Marquié.

### LE 3<sup>e</sup> CONGRÈS INTERNATIONAL DE L'INSTITUT DU GENRE

Il aura lieu du 4 ou 7 juillet 2023 à Toulouse à l'Université Jean Jaurès.

Véronique Perry y intervient: « Utopie égalitaire en didactique des langues-cultures: penser le genre à l'intersection des oppressions par des modélisations hybrides ».

Sylvie Cromer préside une table ronde en semi-plénière: « Lutter contre les VSS dans l'ESR » (voir compte-rendu *infra*) .

### FONDATION L'ORÉAL

Après une réunion de lancement très intéressante, avec notamment l'expérience de l'Université d'Aix-Marseille (quatre personnes à temps plein) et l'étude IPSOS, on n'a rien vu de la campagne de sensibilisation qui devait commencer. Geneviève contacte la responsable de la Fondation pour comprendre en quoi consiste la campagne.

Voir en ligne:

*Appel à l'action*: [https://www.fondationloreal.com/sites/default/files/2023-03/appe\\_l\\_action\\_vss.pdf](https://www.fondationloreal.com/sites/default/files/2023-03/appe_l_action_vss.pdf).

*Enquête IPSOS*: [https://www.fondationloreal.com/sites/default/files/2023-03/rapport\\_francais\\_ipsos\\_fondation\\_l\\_oreal\\_sexual\\_harassment\\_and\\_sexism\\_2022\\_def.pdf](https://www.fondationloreal.com/sites/default/files/2023-03/rapport_francais_ipsos_fondation_l_oreal_sexual_harassment_and_sexism_2022_def.pdf)

*La place des femmes dans la recherche scientifique*: <https://www.echosciences-grenoble.fr/articles/la-place-des-femmes-dans-la-recherche-scientifique>

### LE SITE

Il y a un problème depuis quelque temps sur l'accès à l'administration du site. Il faut trouver une solution.

## L'ABCÉDAIRE

Notre demande de subvention a été acceptée par le Ministère. Voir l'apport possible d'un·e stagiaire (même à distance) pour chercher de la jurisprudence. Une réunion doit être organisée en mai pour la mise en place. Sylvie Camet est d'accord pour accompagner la coordination.

## LE CIRFF

Le groupe « Histoire des CIRFFs » continue à travailler et profitera du prochain CA à Paris pour se réunir.

Rappel de l'état de la situation: les anciennes organisatrices des CIRFFs ont constitué un comité de relance des CIRFFs, en s'entourant de jeunes en mesure de reprendre le flambeau. Elles ont mis en place deux sous-comités, l'un sur le(s) prochain(s) CIRFF(s), sans doute en Côte d'Ivoire; le second sur une structure pérenne, une charte. Des réunions sont prévues en 2023, un projet devrait être présenté avant l'été. Il n'a pas été fait appel à e-Toile; mais l'ANEF reste partenaire des CIRFFs (elle financera des déplacements, avec la réserve qu'elle garde pour les CIRFFs, environ 7 000€).

## IN MEMORIAM

On s'est posé la question d'évoquer dans le *Bulletin* l'assassinat de Cécile Poisson par son ex-mari. Il ne s'agit pas d'une personne ayant compté pour les études féministes, mais elle était « sentinelle » égalité à l'UGE (Université Gustave Eiffel). On évoquera sa mémoire dans le bulletin, avec une réflexion particulière sur les féminicides et les médias (voir *infra*).

Dans la rubrique In memoriam, Françoise Picq évoquera le rôle de Françoise Basch dans le développement des études féministes en France –comme elle l'a fait au Père Lachaise (voir *infra*).

## CA de l'ANEF – Paris, 15 juin 2023

*Présentes* : Sylvie Camet, Nicole Décuré, Erika Flahault, Annik Houel, Véronique Perry, Geneviève Pezeu, Françoise Picq.

- 1. *Le site* : il est bloqué. Contacter OVH et chercher une solution.
- 2. *L'Abécédaire disciplinaire* : on cherche quelqu'un·e pour la mise en page. Le financement est assuré et les deux personnes qui doivent le réaliser sont d'accord pour la somme. Mise en commun en septembre puis 2<sup>e</sup> mise en commun en novembre-décembre : embryon d'abécédaire. Un prospectus de présentation sera présenté au colloque international de l'Institut du Genre en juillet à Toulouse, avec une plaquette de l'ANEF.
- 3. *VSS formation* est un réseau informel. Il faudrait une convention entre l'ANEF et la CPED. À examiner après le changement de bureau de la CPED.
- 4. *Le Bulletin* : exploration des contenus à prévoir pour re-publier d'anciennes interventions aux journées de l'ANEF.
- 5. *Adresse de l'Association*. L'adresse 34 rue du Professeur Martin, 31500 Toulouse n'est plus valable. L'ANEF sera désormais domiciliée à L'Ariane A33, 20 rue Marie-Louise Dubreil-Jacotin, 31400 Toulouse. La secrétaire, Nicole Décuré, est chargée d'effectuer les changements nécessaires auprès de La Poste et du J.O.



© ND - Paris, 15 juin 2023



© ND – Toulouse, 26-01-2014

## CA de l'ANEF, 19 octobre 2023 — Paris et Zoom

*Présentes* : Sylvie Camet, Sylvie Cromer, Nicole Décuré, Annik, Houel, Geneviève Pezeu, Françoise Picq,

*Excusées* : Isabelle Collet, Erika Flahault, Véronique Perry,

*Zoom* : Mailys Derenemesnil, Hélène Marquié.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Il y a un webinaire Fondation l'Oréal-enquête Ipsos: ce 19 octobre 2023 à 18h 30. Préconisation de ne pas prendre cette enquête comme fondement des analyses des VSS dans le monde académique
- Le site a été réparé. Reste un problème de configuration de la messagerie ANEF qui devrait aussi pouvoir être réglé.
- Rien n'a avancé sur le CIRFF.
- Tous les numéros des Journées de l'ANEF et les articles des auteures décédées ou ayant donné leur accord ont été déposés par Nicole Décuré sur la plateforme HAL. Les autres sont en cours de dépôt.

### COMMUNICATION AVEC LES ADHÉRENTES DE L'ANEF

- La future AG est un moyen de contacter toutes les adhérentes et de les voir. La solution hybride serait la meilleure, mais plus difficile à mettre en œuvre.
- Envoyer le mode d'emploi pour s'inscrire sur la liste EF-L via la messagerie [contact@anef.org](mailto:contact@anef.org)

### LE BULLETIN

- Préparation du contenu pour 2023.

### PRÉPARATION DE L' AG

- 2023 est une année d'élection avec renouvellement du CA. Il faut l'annoncer.
- Décider de la date de l'AG: 25 janvier à la Cité audacieuse ou un autre jour de cette semaine. En fin d'après-midi.
- Fait-on une « journée de l'ANEF » ? Sur quel thème?
  - Françoise Picq pense à l'échange qui s'est noué à partir d'un questionnement à propos de la recherche d'identité d'une adolescente.
  - On évoque aussi la possibilité d'une conférence avec discutante.

## L'ABCÉDAIRE

Notre demande de subvention a été acceptée par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESRI). Trois jours de travail ont été effectués en septembre sur les notices qui seront déposées sur le site.

Sylvie Cromer, Sylvie Camet et Geneviève Pezeu apportent une aide logistique. Sylvie Camet et Geneviève Pezeu ont reçu Aude Coquin pour mettre au point les aspects techniques. Aude Coquin a proposé deux maquettes.

Des noms de domaine pour OVH ont été proposés : à soumettre à Aude Coquin pour qu'elle achète le domaine au nom de l'ANEF.

Discussions sur les titres du site et les mots clés qui permettent de mieux référencer et faciliter la compréhension de ses objectifs, à savoir proposer une aide juridique à la compréhension des procédures disciplinaires dans l'ESR.



© ND – Paris, 2022

# AG de l'ANEF

## Rapport moral : compte rendu d'activités 2022

L'AG de l'ANEF pour l'exercice de l'année 2022 se tient en visio-conférence, à distance via Zoom, le 23 janvier 2023 de 18 h à 20 h.

### VIE INTERNE DE L'ASSOCIATION

La dernière AG, celle de l'exercice 2021, s'est tenue à la Cité audacieuse, le 4 décembre, à la suite de la journée de l'ANEF « Le 8<sup>e</sup> CIRFF et après? ».

Lors de cette assemblée générale, le rapport moral et le rapport financier de l'année 2020/2021 ont été adoptés à l'unanimité.

En 2022, le Conseil d'Administration de l'ANEF s'est réuni à quatre reprises :

- 15 mars 2022 (Zoom)
- 18 juillet 2022 (Zoom)
- 29 septembre 2022 à Paris avec deux adhérentes invitées pour VSS Formation: Catherine Le Magueresse et Mailys Derenemesnil
- 19 décembre 2022 (Zoom)

#### **Le bureau du CA est renouvelé:**

*Présidente* : Geneviève Pezeu

*Vice-présidente* : Françoise Picq

*Secrétaire* : Nicole Décuré

*Trésorière* : Isabelle Collet

Le CA fonctionne en commissions: Commission Bulletin; Commission CIRFF / e-Toile francophone; Commission violences sexistes et sexuelles (VSS) dans l'enseignement supérieur et la recherche avec le projet de *l'Organisation d'une Journée de l'ANEF sur les commissions disciplinaires dans les cas de VSS*.

Trois objectifs majeurs ponctuent l'année 2022, ils s'inscrivent dans la continuité des années précédentes :

- renforcer la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans l'ESR avec le collectif VSS-formation;
- participer par la diffusion au développement des recherches et enseignements féministes;
- promouvoir l'institutionnalisation des études et des enseignements sur le genre avec le réseau de réseaux féministes francophones

## ACTIVITÉS

### **Axe 1 : Promouvoir l'institutionnalisation des études et des enseignements sur le genre**

Le projet e-Toile, le réseau de réseaux féministes francophones, n'avance plus par manque de mobilisation et d'intérêt de la part de nos partenaires francophones. De toutes nouvelles informations viennent de nous parvenir concernant la pérennité des CIRFF.

### **Axe 2 : Implication dans les réseaux féministes français et internationaux : soutiens, interventions, participations et publications**

*L'ANEF est membre et participe activement aux activités des réseaux suivants :*

- Membre du réseau des associations du Centre francilien Hubertine Auclert (<http://www.centre-hubertine-auclert.fr/associations>)
- Membre du CNDF (participation épisodique de Françoise Picq)

L'ANEF participe à des manifestations de réseaux en signant des pétitions

#### **Pétitions**

Le CA de l'ANEF s'est mobilisé à plusieurs reprises, en signant plusieurs pétitions ou tribunes collectives, qu'on retrouvera sur le site :

<https://www.anef.org/category/activites/anef-mobilise/>

L'ANEF signe la pétition demandant l'entrée au Panthéon d'Olympe de Gouges.

### **Axe 3 : La lutte contre les violences sexuelles et sexistes (VSS) dans les établissements d'ESR**

Des membres de l'ANEF participent aux groupes de travail en partenariat avec la conférence permanente des chargé.e.s de mission égalité/diversité dans l'enseignement supérieur et la recherche (CPED).

Des GT coordonnent la construction d'outils pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Depuis octobre 2018, le **réseau de formation** spécialisé sur les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche, intitulé **VSS Formation**, est actif . Les membres actives de l'ANEF font partie du groupe des formatrices : Sylvie Cromer; Mailys Derenemesnil; Laure Ignace; Catherine Le Magueresse; Hélène Marquié; Geneviève Pezeu; Rozenn Texier-Picard.

Les formations, sous forme de modules, se sont étoffées tant pas les types d'offres que par le nombre de demandes au cours de l'année 2022.

Cette année 2022 est marquée par une activité particulièrement importante pour le réseau des formatrices et formateurs *VSS Formation* qui associe des membres de l'ANEF et de la CPED (Conférence permanente des chargé·es de mission dans l'ESR). Cette année nous continuons à intervenir à distance, mais les besoins se sont accrus pour des formations sur site.

Une assistante de formation a été recrutée et avril 2022 grâce à la subvention du MESRI. Elle nous soulage d'une grande partie de la gestion administrative même si Maïlys Derenemesnil et Geneviève Pezeu continuent à participer à la coordination en négociant des demandes, en faisant des devis et en sillonnant la France pour se rendre dans les établissements demandeurs. Elles sont accompagnées par les « ANEFiennes » : Sylvie Cromer, Laure Ignace, Hélène Marquié et Catherine Le Magueresse. Les autres formatrices sont plutôt affiliées à la CPED dont le président Philippe Liotard est le seul formateur de l'équipe.

Il est à noter que la CPED a finalement pris en charge toute la gestion administrative et financière du réseau; de même elle a récupéré l'administration du site *VSS Formation* : <https://vss-formation.fr/>.

L'assistante est chargée de répondre aux sollicitations du réseau, de réaliser le suivi financier des dossiers, d'organiser les formations en présentiel au Ministère et d'assurer un suivi des outils collaboratifs (calendrier des formations, suivi des formations, partage des supports de formation entre les équipes

Un grand rayon d'action s'est ouvert et les besoins des établissements ont évolué. Nous avons de moins en moins de demandes pour la mise en œuvre des dispositifs et/ou cellules, car les établissements se sont organisés pour les créer. En revanche ils cherchent à former leur personnel et leurs étudiant·es grâce à nos modules de sensibilisation (sessions assez courtes) et de formation plus approfondie.

Les sollicitations sont de plus en plus nombreuses, d'une part pour des « formations à la première écoute des victimes », d'autre part pour celles qui s'adressent aux associations étudiant·es qui les alertent sur leurs responsabilités et leur donnent les clés d'une bonne prise en charge des violences dans leurs activités associatives (notamment pour l'organisation des soirées festives).

Un certain nombre de formations nationales offertes (gratuitement) aux agents de l'ESR dont deux à l'extérieur de Paris ont été assurées au cours des trois premiers trimestres 2022 avec l'appui logistique et financier du MESRI. Un nouveau calendrier s'est ouvert pour la fin de l'année 2022 et 2023.

Une équipe est également partie aux Antilles en octobre répondre aux besoins spécifiques des universités locales. Des écoles comme Sciences Po. Paris

et des universités comme celle de Saclay ou l'UGE (Université Gustave Eiffel) ont commandé de gros programmes d'interventions diverses avec la volonté de toucher un maximum de leurs usager·es qu'ils soient personnels ou élèves. Les universités sont nombreuses à nous interpeller telles: l'université d'Artois, de Toulouse 1, de Rennes 1, l'UTC (Compiègne), l'université de Poitiers, Dauphine, l'INALCO, l'UGA, UCLY, ULCO, l'université de La Rochelle, de Lyon 1, de Lille, d'Angers, de Sorbonne nouvelle et PSL, etc. Ce sont aussi des écoles d'ingénieur·es comme Centrale Supélec, l'ENSTA ou UniLasalle et d'autres encore qui font appel à nous. Les organismes tels le CNRS (Caen et Paris), le CNOUS et les CROUS ont également fait appel à notre savoir-faire. La liste n'est pas exhaustive.

La multiplication des besoins et des demandes avec près de 140 devis effectués depuis le début de l'année 2022 montre l'ampleur de la tâche dans laquelle nous nous sommes lancées depuis 2018. Pouvons-nous tenir le cap? La question se pose parfois en interne. Elle peut se poser aussi au sein de nos deux associations qui gèrent tant bien que mal les volumes grâce à la disponibilité de la vingtaine de formatrices. Pour la trésorière du réseau (membre de la CPED) la fonction est également très lourde.

Si la mission de formation de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au sein de l'ESR est, à n'en pas douter, celle que doit se donner l'ANEF pour les années à venir, elle devra réussir à soutenir l'activité en réfléchissant à l'organisation pour renforcer son équipe de volontaires qui sont cooptées par les membres du réseau (informel) de VSS Formation.

#### Axe 4 : **Bulletin de l'ANEF**

Le Bulletin n°72 - 2022 a été publié. Il comprend dans ses 84 pages notamment :

- Les comptes rendus des CA et e l'AG de 2022
- Un article sur les 20 ans du Centre des archives du féminisme
- Des résumés de thèses et de HDR
- La présentation du projet et de la réalisation de *FemEnRev* sur les revues féministes. Un retour sur les 125 ans du journal *La Fronde*
- Notes de lecture

#### Axe 5 : **Animation du site quadrilingue créé en 2014**

Le site a vocation à regrouper et archiver le maximum d'informations et documents (officiels, militants ou de recherche), sur les sujets au cœur de nos missions. Il met ainsi à disposition des internautes des :

- rapports, textes réglementaires, décrets français et européens (de 2000 à aujourd'hui),
- données statistiques et analyses scientifiques sur ces questions,
- communiqués de presse, lettres ouvertes et textes de pétitions,
- appels à communications et programmes de colloques et journées d'étude,
- liens et d'informations avec les associations et institutions intéressées
- enregistrements audio et vidéo.

L'ensemble des publications de l'ANEF est disponible en ligne ainsi que les bons de commande :

- le *Bulletin* est mis en ligne dès la publication, sans renoncer à la version papier qui a une autre fonction que la version pdf.
- les Actes des journées,
- le plaidoyer,
- les rapports sur les enseignements sur le genre (RG1, RG2 et RG3)
- les dossiers documentaires 2014 et 2016 sur le harcèlement sexuel
- les deux éditions, 2015 et 2017 du *vade-mecum sur le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche*
- Actu du site
- le bon de commande du *Livre blanc sur le genre dans l'enseignement supérieur et la recherche*

**La Liste Études Féministes EFL-ANEF permet la diffusion de l'actualité des évènements.**

Le projet de réaliser un annuaire des HDR est abandonné, car le travail préparatoire effectué par Hélène Marquié a permis de prendre conscience du fait que la création d'un tel annuaire est trop complexe. concernant la recherche et les études féministes.

**Journée de l'ANEF**

Pas de journée organisée en 2022

## PROJETS & PERSPECTIVES 2023

### **1. L'ABCédaire de la procédure disciplinaire appliquée aux VSS**

L'ANEF poursuit un projet ambitieux: un guide numérique conçu comme un Abécédaire pour faciliter la recherche de mots clés afin d'accompagner les personnes désignées par les établissements (mais pas toujours suffisamment formées) pour construire une enquête disciplinaire. La proposition de cette forme d'outil/guide a été bien reçue par le MESRI.

Les objectifs de l'**ABCédaire de la procédure disciplinaire appliquée aux VSS**:

- 1. Appropriables par:
  - les acteurs/trices: chargés de mission et internes non-juristes pour les personnes missionnées aux sections disciplinaires qui peuvent être terrorisées par la présence d'avocats
  - il doit être aussi à la portée des personnes convoquées aux sections disciplinaires (victimes et mis en cause)
  - s'adresser à un public qui a peur du pénal, qui a peur de la presse, qui ne veut pas que les choses se diffusent....
- 2. Répondre au sentiment d'être démuné.
- 3. Outiller les personnes qui ne se sentent pas légitimes pour être nommées à cette fonction

La subvention précédente (2021) a permis de financer le travail de Catherine Le Magueresse et de Laure Ignace, toutes les deux juristes. Elles ont élaboré un état de la situation et défriché le terrain pour évaluer le travail qu'il reste à effectuer et qu'il faut financer.

L'idée d'une demi-journée de présentation de cet « état de situation » n'a pas semblé opportune. Elle a été abandonnée.

Pour l'année à venir, il nous faut obtenir une subvention conséquente afin de rémunérer les deux juristes et les frais qui s'y rattachent. Il faut envisager au moins 2 jours de travail par « entrée » de l'abécédaire. Une vingtaine d'occurrences représenteraient donc plus de 40 jours ouvrés.

Cet Abécédaire pourrait être déposé sur le site de l'ANEF pour être à la portée des usager·e·s. Il faudra un support logistique qui est payant.

Une journée de lancement est également à envisager

### **2. L'ANEF et les Violences sexistes et sexuelles (VSS) dans l'ESR**

Les activités du réseau VSS formation, qui associe l'ANEF et la CPED se poursuivent et évoluent.

- La CPED a complètement pris la main sur la gestion administrative de *VSS Formation*. Une assistante de formation a été recrutée grâce à la subvention

du MESRI. Elle se charge de la coordination des demandes et des aspects gestionnaires des interventions effectuées par la vingtaine de formatrices et du formateur.

- L'ANEF en association avec la CPED participe à la création d'un SPOC/MOOC (formation en ligne) qui répond à l'appel à Projet 2021 du MESRI. Il est destiné à faire de la sensibilisation aux VSS auprès des étudiant·es et élèves en premières années d'études.

L'équipe de réalisation est animée par Sandrine Vaton, professeure de IMT Atlantique (école d'ingénieur·es de l'Institut Mines Télécom; établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel) qui porte financièrement le projet avec une subvention du MESRI.

### *Objectifs du projet*

- L'enseignement en ligne est une solution pour former en début d'année l'ensemble des primo-arrivant·e-s sur les campus. Il est nécessaire de proposer, sur le plan pédagogique et sur le plan technique, une solution qui permette aux établissements de mutualiser l'effort de conception et de maintenance d'un tel dispositif, tout en tenant compte de leurs propres spécificités (environnement numérique de travail, modalités d'évaluation, informations sur les dispositifs spécifiques aux établissements...)
- Le projet est de développer un module en ligne de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles. Le cours doit être disponible pour l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) français qui souhaitent l'utiliser pour sensibiliser les membres de la communauté universitaire (et en priorité les étudiant·e-s).
- L'objectif est donc double :
  - D'une part, concevoir des contenus pédagogiques adaptés au format en ligne pour cette sensibilisation : chapitrage, réalisation de vidéos, quiz, etc.
  - D'autre part, organiser techniquement le cours (hébergement et communication Informatique) de façon à satisfaire aux besoins de disponibilité (passage à l'échelle), accessibilité (authentification) et gestion différenciée des cohortes.

Des personnalités de l'ANEF ont été interviewées: Sylvie Cromer et Catherine Le Magueresse.

Geneviève Pezeu, Rozenn Texier-Picard, Violette Zecchi sont parties prenantes actives dans la conception pédagogique du Mooc.

Le MOOC devrait être opérationnel à la rentrée universitaire de septembre 2023.

### **3. Réseau des réseaux féministes et francophones: e-Toile**

Le réseau des réseaux nommé e-Toile, officiellement a été lancé au 8<sup>e</sup> congrès du CIRFF en août 2018.

La création de la page e-Toile sur le site de l'ANEF devait permettre de revitaliser le réseau. Elle n'a pas de résonance...

En 2022, l'alternative envisagée était celle de favoriser les échanges grâce à la facilité des connexions d'un réseau social comme celui de Facebook que de très nombreux et nombreuses internautes utilisent. Cette page Facebook se voudrait internationale et francophone.

Le manque de réactivité des partenaires francophones limite le degré de l'investissement de l'ANEF qui depuis 5 ans tente de stimuler, activer et relancer e-Toile. Celui-ci n'a pas trouvé d'écho suffisant pour lui permettre d'exister.

### **4. Faire l'histoire des CIRFF**

Les réunions se poursuivent en incluant le 8<sup>e</sup> CIRFF

Le groupe de travail est composé de: Michèle Ferrand, Annik Houel, Delphine Naudier, Françoise Picq. Il a travaillé avec Anne-Marie Devreux.

Pour le moment, le congrès qui avait été prévu en Haïti est suspendu. La question du relais se pose aujourd'hui: quelle sera la suite donnée au prochain CIRFF?

Nous avons eu les informations suivantes par Anne-Marie Devreux: Les anciennes responsables des CIRFF se sont réunies dans un Comité de relance composé de 27 membres (en associant la nouvelle génération). Une réunion a eu lieu fin octobre. Il a été décidé de constituer deux sous-comités. L'un chargé de prévoir le/s prochains/s CIRFF (le 9<sup>e</sup> et le 10<sup>e</sup>) et leurs modalités (hybride?). L'autre chargé de mettre en place une structure pérenne pour faciliter la transmission d'un congrès au suivant, et le soutien nécessaire.

Pour l'instant, les consœurs du continent africain ont le désir de prendre le relais. De leur côté, les « européennes, occidentales » sont décidées à poursuivre cette aventure, qui demande un gros investissement humain et budgétaire, tout en favorisant la prise en main par les partenaires francophones des pays où la situation politique et financière est compliquée.

### **5. Diffusion, site et lettre et bulletin annuel**

Le site poursuit sa mission de centralisation de ressources en libre accès.

Il y est déposé:

- les actes du *colloque VSS* (en pdf)
- le *Livre blanc* (pdf).
- Le *Bulletin* (pdf).

En plus des rubriques habituelles, les bulletins sont mis en ligne dès la publication, sans renoncer à la version papier qui a une autre fonction que la version pdf.

# IN MEMORIAM

Françoise Basch (1930-2023)  
Professeure émérite,  
spécialiste de littérature anglo-saxonne



© ND – Françoise Basch, Paris, 14-06-1997

Cette rubrique « *In memoriam* » du *Bulletin de l'ANEF* a pour objectif de conserver la mémoire de celles qui ont participé aux études féministes, de leurs contributions théoriques ou pratiques. Leur rendre hommage, c'est en même temps concourir à l'histoire du domaine, accumuler ses savoirs et perpétuer ses débats.

Il me faut cette année évoquer Françoise Basch, qui nous a quittées le 6 mars 2023. Et avec elle faire revivre tout un pan de cette histoire, qui me concerne moi, particulièrement.

C'est Françoise que j'ai citée lorsque j'ai voulu reconstituer, à travers archives et témoignages, l'histoire du Groupe d'études féministes de l'université Paris 7 : GEF (1975-1991)<sup>1</sup>, puisqu'elle est à l'origine de ce groupe et a été une témoin amusée de son évolution.

Par ailleurs j'ai écrit la notice de cette femme remarquable pour le *Dictionnaire des féministes*<sup>2</sup>, sans dire tout ce qu'elle a représenté pour moi.

Le Groupe d'Études féministes de l'Université Paris 7 (GEF) a été un des groupes pionniers des Études féministes en France, j'en ai été partie prenante et j'y ai mené, de façon collective, une grande partie de mes recherches.

---

1-Archives et témoignages: Le GEF, vu par Françoise Picq, *Bulletin de l'ANEF* n°70, 2020 et [www.francoisepicq.fr/Archives](http://www.francoisepicq.fr/Archives).

2-Christine Bard & Sylvie Chaperon (dirs.), *Dictionnaire des féministes. France XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 2017.

Voici comment Françoise Basch évoque ses débuts :

*Alors en janvier 1975 se forma à Paris VII, sur l'initiative de Françoise Basch et de Michelle Perrot, le premier groupe en France d'études féministes. Malgré l'enthousiasme de cette nouvelle aventure, l'atmosphère des premières séances était lourde de tensions. Car les militantes qui avaient rejoint le GEF – en désaccord avec discours et style universitaires traditionnels – étaient bien décidées à fonctionner selon les normes en vigueur au Mouvement, non-mixité, refus de la hiérarchie, critique de l'objectivité et du savoir constitué . Du côté des initiatrices du groupe, l'une, vaguement culpabilisée par sa confortable place dans l'institution, se sentait surveillée et jugée [...] Mais peu à peu, au fil des discussions, de la circulation stimulante des participantes, d'échanges intellectuels positifs, se créèrent une dynamique, un rodage progressif des positions respectives qui atténuèrent méfiance et insécurité. Les séances non-mixtes, se déroulèrent dans une liberté qui n'excluait pas le sérieux. Désormais invitée à rejoindre les « militantes » au pot rituel d'après les réunions, l'universitaire sentait l'étiquette infamante se dissoudre dans la bolée de cidre<sup>3</sup>.*

Et de fait, le GEF a été un lieu de rencontre entre des militantes féministes, désireuses de porter la contestation au cœur de l'université et des universitaires soucieuses d'explorer de nouveaux domaines de recherches issus du féminisme. « Le GEF », dit Françoise, « a été la première tentative en France de liaison et d'enrichissement réciproque entre Mouvement des femmes et université, entre militantisme et recherche ». Il a été, pour moi, un lieu de confrontation et finalement de compromis entre démarche universitaire et militante<sup>4</sup>. C'est ainsi que les Études féministes se sont constituées, définissant des objets de recherche, des méthodes d'analyse, un corpus. Et aussi une stratégie pour parvenir à la reconnaissance institutionnelle de ce nouveau champ de recherches.

*La dynamique et le travail réalisé pendant cette période de gestation contribuèrent largement aux initiatives ultérieures : expédition à Aix-en-Provence pour porter la bonne parole à un colloque sur « Femmes et Sciences sociales » en juin 1975 ; colloque du CLEF à Lyon en 1979 ; à ces temps héroïques appartiennent aussi les deux rencontres internationales*

---

3-Françoise Basch, « Introduction », *Groupe d'études féministes de l'université Paris VII (GEF), Crise de la société, féminisme et changement*, sous la responsabilité de Françoise Basch, Marie-Jo Dhavernas, Liliane Kandel et Françoise Picq, *Revue d'en face*, Éditions Tierce, 1991.

4-Françoise Picq, « Du mouvement des femmes aux Études féministes », in *Vingt-cinq ans d'Études féministes : L'expérience Jussieu*. Publications Universitaires Denis Diderot, 2001.

*au Moulin d'Andé en 1979 et 1980, la création de la revue Pénélope avec le Centre de recherches historiques ; puis la participation aux Assises de la Recherche (1981), l'organisation avec d'autres groupes du Colloque de Toulouse (1982). Dans la foulée, les études féministes s'implantaient plus solidement dans l'université et au CNRS (Action thématique programmée)<sup>5</sup>.*

En effet d'autres universités faisaient la même expérience: le CEFUP (Centre d'études féminines de l'Université de Provence) fonctionnait depuis 1972, avec Yvonne Knibielher, Christiane Souriau et Sylvia Ostrowetsky. Il a organisé le premier colloque en juin 1975. À Lyon, le CLEF (Centre Lyonnais d'Études féministes), a été créé en 1976 autour d'Huguette Bouchardeau, d'Annik Houel et de Brigitte Lhomond. Il a organisé son premier colloque, « Les femmes et la question du travail », en 1980. À Paris 8, un Institut de recherche et d'études féminines existait depuis 1974 autour d'Hélène Cixous.

Un véritable réseau d'échanges s'est ainsi constitué, à travers colloques, rencontres, publications communes, qui a permis le succès d'actions collectives.

Parallèlement s'est tissé un réseau international, là aussi autour de Françoise Basch, spécialiste d'Études anglo-américaines :

*Il était une fois, vers 1977, une féministe française qui, rencontrant à New York d'autres féministes, se dit qu'elles auraient d'intéressantes histoires à raconter aux féministes parisiennes. Éblouie par certains de leurs travaux, elle voulait organiser à la faveur d'un séjour en France je n'ose dire vacances –concept indécent outre-Atlantique– autour d'un dîner ou d'une tasse de thé, une rencontre amicale. Avant que l'innocente ait eu le temps de se retourner, la tasse de thé avait pris la forme tentaculaire d'un colloque international sur six pays, sur trois années, deux en France et un aux USA, assisté de deux interprètes et subventionné par de puissantes organisations, la fondation Rockefeller, The National Endowment for the Humanities, le Marshall Fund<sup>6</sup>.*

On constate ici le décalage entre l'état des Women's Studies aux États-Unis, et les premiers pas en France. Les « Rencontres des Moulins » eurent donc lieu en juin 1979 et en juin 1980 au Moulin d'Andé, en Normandie, réunissant des chercheuses féministes d'Europe et des États-Unis, autour de la question « The New Family and the New Woman, 1914-1945. Culture, Policy and Creativity ». Ces rencontres

---

5-Pour plus de détails sur ces initiatives voir « Le GEF, Archives et témoignages, déjà cité.

6-Françoise Basch, « Moulin d'Andé, France 1978-1979, Shaker Mill Farm, USA 1982 », in *Vingt-cinq ans d'Études féministes, l'expérience Jussieu*, déjà cité.

normandes furent suivies d'un troisième rendez-vous, en avril 1982, dans l'État de Washington, à Shaker Mill Farm. Deux ouvrages en sont tirés<sup>7</sup>.

C'est certainement la position exceptionnelle dans laquelle se trouvait Françoise Basch qui lui a permis d'impulser un des premiers groupes d'études féministes et la première rencontre internationale en France. Elle était comme au point de convergence. Reconnue par l'université, après une thèse précurseuse sur les femmes dans le roman et la société anglaises<sup>8</sup>, elle avait plus tard rencontré le mouvement féministe à Londres, avant que celui-ci émerge en France. Par la suite, c'est surtout aux États-Unis qu'elle a rejoint le féminisme universitaire. Toute sa vie, elle a tissé un lien entre la France et « l'Amérique », par des séjours prolongés, des relations personnelles solides, en même temps que des recherches sur les féministes de l'histoire qu'elle a mises en lumière. Theresa Malkiel, d'abord puis ces *Rebelles américaines au XIX<sup>e</sup> siècle*<sup>9</sup>: Ernestine Potowsky Rose, Virginia Claflin Woodhull. Elle a enseigné au Queen's College et à Purchase (État de New-York). C'est d'ailleurs lors d'un semestre où elle faisait cours Outre-Atlantique qu'elle m'a offert de la remplacer dans son séminaire à Charles V. Chance inespérée pour moi qui n'avais alors guère la possibilité de développer mes recherches dans mon enseignement. Elle ne s'était pas investie dans le Mouvement féministe avant le GEF, bien qu'elle ne soit pas étrangère au militantisme. Elle avait adhéré au PSU des débuts, s'était mobilisée contre la guerre d'Algérie, allant jusqu'à héberger un responsable du FLN. Et c'est en la rencontrant lors d'une manifestation politique qu'elle a convaincu Michelle Perrot de créer un groupe à Paris 7.

L'engagement politique, sinon l'héroïsme, est un héritage familial. Ses grands-parents paternels, d'origine juive hongroise, étaient laïcs et républicains. Son grand-père, Victor Basch, intellectuel dreyfusard, présida pendant quatorze ans la Ligue des Droits de l'Homme. Il fut assassiné, avec son épouse, en 1944, par un commando franco-allemand (milice et Gestapo). Côté maternel, une grand-mère juive, russe, immigrée, Anna Matoussevitch, médecin gynécologue et radiologue; un grand-père Marius Moutet, qui fut député du Front populaire, vota contre les pleins pouvoirs à Pétain, dut se réfugier en Suisse, puis fut ministre à la Libération. Après sa retraite de l'Université, Françoise a fait retour sur son histoire familiale,

---

7-Collectif, *Stratégies des femmes*, Éd. Tierce, 1984; Judith Friedlander, Blanche Wiesen Cook, Alice Kessler-Harris & Carrol Smith-Rosenberg (eds.), *Women in Culture and Politics, A Century of Change*, Indiana University Press, 1986.

8-Françoise Basch, *Les femmes victorienne*, Paris, Payot, 1979.

9-Françoise Basch, *Journal d'une gréviste (présentation d'un texte de Theresa Malkiel)*, Paris, Payot, 1980; Françoise Basch, *Rebelles américaines au XIX<sup>e</sup> siècle: mariage, amour libre et politique*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1990.

travaillant à la biographie de Victor Basch<sup>10</sup>. Si l'immense personnalité de Victor accapare l'espace, c'est finalement aux femmes de sa lignée qu'elle a voulu rendre justice. Puisant dans les correspondances familiales autant que dans ses souvenirs, elle a mis en lumière l'héroïsme de ces femmes, particulièrement celui de sa mère, Marianne Basch, devenue brutalement chef de famille dans la tempête, avec le suicide de son mari en juin 40. Celle-ci s'installe médecin de campagne pour assurer la survie de deux enfants et d'un couple de vieillards vulnérables. Elle fait merveille pour organiser leur ravitaillement, échapper aux dénonciations et faire passer ses enfants en Suisse. Plus tard, gynécologue respectée, elle prendra part à la lutte pour la liberté de la contraception et de l'avortement. *C'est à elle que Françoise dédie Ilona, ma mère et moi, une famille juive sous l'occupation 1940-1944*<sup>11</sup>, passionnant témoignage sur la France occupée d'une famille décimée par la guerre. À (re)lire la correspondance familiale, Françoise retrouve les anecdotes, les jugements à son égard, sévères de la part de son grand-père, bienveillants et généreux de sa grand-mère et de sa mère. Avec ces souvenirs remontent son sentiment d'abandon, ses frustrations, sa vénération pour cette femme admirée de tous. Mais aussi protectrice, ce qui mine sa confiance en elle, la faisant douter du sens et du bien-fondé de ses projets.

Pour moi ce récit est très émouvant. J'y retrouve Françoise, sa modestie, son incapacité à se mettre en avant, à imposer son point de vue contre les autres. Et aussi sa rage contenue face aux injustices. L'époque n'est sans doute pas à l'héroïsme de la génération précédente. Il faut pourtant reconnaître l'apport important de Françoise Basch dans cette histoire collective de constitution des études féministes comme un domaine légitime de recherche et d'enseignement.

*Françoise Picq*

---

10-Françoise.Basch, *Victor Basch, de l'Affaire Dreyfus au crime de la milice*, Paris, Plon, 1994 ; *Victor Basch (1863-1944), un intellectuel cosmopolite*, (avec Liliane Crips & Pascale Gruson), Paris Berg International Éditeurs, 2000 ; *Victor Basch, le deuxième procès Dreyfus. Correspondances* (avec André Héland), Paris, Berg International Éditeurs, 2003.

11-Françoise.Basch, *Ilona, ma mère et moi, une famille juive sous l'occupation, 1940-1944*, Donnemarie-Dontilly, éditions iXe, 2011.

## Cécile Hussherr-Poisson



Lundi 20 mars 2023, Cécile Hussherr-Poisson, notre collègue et amie décédait brutalement, victime d'un féminicide.

L'université Gustave Eiffel a publié le texte suivant de Caroline Trotot sur son site internet le 27 mars 2023.

Cécile Hussherr-Poisson a rejoint notre Université en 1999. Normalienne de l'ENS-Ulm et agrégée de Lettres classiques, elle a réalisé une thèse de doctorat sous la direction d'Annick Bouillaguet, sur le mythe de Caïn et Abel de la Bible à la littérature.

Élue maîtresse de conférences en 2003, elle a dispensé de nombreux enseignements de littérature comparée et de littérature française, en licence mais aussi dans les formations pour l'enseignement du premier et du second degré. À travers l'étude des humanités classiques, elle a partagé avec ses classes des réflexions fondamentales sur les valeurs et les conduites humaines. Brillante, méthodique et sensible, Cécile Hussherr-Poisson était très appréciée des étudiantes et étudiants pour qui elle mettait en place un cadre solide et très humain qui leur donnait confiance. Latiniste, helléniste initiée à l'hébreu, elle s'est aussi intéressée aux nouvelles technologies et les a pratiquées pour transmettre les savoirs fondamentaux des humanités classiques.

Conjuguant efficacité et écoute attentive, elle a également mis à plusieurs reprises ses grandes qualités au service de la communauté. Responsable de la partie de la formation MEEF 1<sup>er</sup> degré en lettres assurée à l'Université Gustave Eiffel depuis 2018, elle a travaillé avec l'INSPE de Créteil. Elle dirigeait le département des Lettres depuis 2022, fonction qu'elle avait déjà remplie de 2004 à 2006. À l'écoute des étudiantes, des étudiants comme des collègues pour organiser en interne la formation au mieux, elle avait à cœur de faire reconnaître à l'extérieur la valeur de notre travail et la qualité des études littéraires.

Enseignante-chercheuse reconnue en littérature comparée, Cécile Hussherr-Poisson

a constamment interrogé les mythes qui façonnent les représentations humaines. Elle a consacré les travaux de la première partie de sa carrière à une réflexion sur la violence à travers les mythes. De retour à l'université en 2018 après plusieurs années de mise en disponibilité, elle a orienté sa réflexion vers l'écriture féminine et créé, en 2021, un cours en anglais consacré à la création littéraire comme moyen de briser le confinement domestique pour les autrices anglaises des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, ouvert à l'ensemble du public étudiant de l'Université.

Cet engagement dans la construction et la transmission des savoirs pour faire diminuer la violence sous ses formes universelles et sous les formes qui s'exercent spécifiquement sur les femmes a conduit Cécile Husherr-Poisson à s'investir également dans le déploiement de la politique d'égalité de l'Université. Sentinelle égalité au sein de l'UFR LACT, elle a participé à de nombreuses formations à la prévention des violences et elle a aidé plusieurs jeunes femmes à trouver de l'aide face à des situations de violences sexuelles ou sexistes. Sa connaissance des difficultés liées à différents handicaps lui a également permis de proposer des solutions pour favoriser l'apprentissage et l'évaluation de nos étudiantes et étudiants.

L'assassinat de Cécile Husherr-Poisson a profondément bouleversé celles et ceux qui l'ont connue et au-delà l'ensemble de la communauté universitaire. Il nous frappe en plein cœur et nous confronte à l'ultime degré du continuum des violences faites aux femmes. Il nous rappelle de manière tragique que nous devons continuer de lutter dans toutes nos missions, comme Cécile Husherr-Poisson l'a fait, pour ne tolérer aucune des violences.

Nous n'oublierons pas Cécile, la femme qu'elle était, rayonnante, généreuse et émancipée, les combats qu'elle a menés, les valeurs de droiture, de tolérance et de justice qu'elle défendait et pour lesquelles notre Université continuera de se battre.

*Caroline Trotot,*

Maîtresse de conférences en Littérature Française LISAA EA 4120

Vice-présidente égalité Université Gustave Eiffel

Discours prononcé lors de la cérémonie de femmage à Cécile Husherr-Poisson sur le parvis intérieur de la Bibliothèque universitaire Georges Perec à l'Université Gustave Eiffel, le 30 mars 2023.

Il est possible de lire sur: <https://citedesdames.hypotheses.org/cecile-husherr-poisson>, les différents hommages rendus par ses collègues et étudiantes.

## SOCIÉTÉ · FÉMINICIDES

Le 22 mars 2023, Le Monde titrait sous cette rubrique :

*À Paris, une professeure d'université tuée à coups de couteau,  
son ex-conjoint mis en examen*

*François-Xavier Hussherr, président et cofondateur d'une start-up d'intelligence artificielle, a été mis en examen du chef d'« assassinat » de son ex-épouse, Cécile Hussherr-Poisson, 48 ans, enseignante-chercheuse à l'université Gustave-Eiffel.*

Ce titre porte l'attention d'abord sur la catégorie femme par le « une » et le féminin de son titre de « professeure d'université », qui insiste ainsi sur le statut social. L'auteur présumé des faits, en précisant son statut marital, n'apparaît que dans un deuxième temps. Cette présentation n'est pas celle des féminicides dans les médias en général, qui habituellement privilégient d'entrée l'appartenance de sexe et vont souvent jusqu'à nommer la victime, ce qui n'est pas le cas ici, puisque nous apprenons d'abord le nom de l'ex-conjoint, dont le statut social est décliné dans toute sa splendeur.

Est-ce ce supposé glorieux statut social qui a justifié pour *Le Monde* le recours à la catégorie 'Féminicides', faisant ainsi retour à une pratique peu à peu abandonnée au fil de ces dernières années, après celle de la catégorie 'Faits divers', pour adopter un classement plus sobre, 'Société', ou encore 'Justice' ?

Mais celle du 'fait divers' n'est pas pour autant tout à fait abandonnée puisque, tout dernièrement encore, dans un cas similaire mais plus ordinaire, paraissait dans *Le Monde* du 24 janvier 2023 ce petit entrefilet dans cette rubrique qu'on aurait pu espérer disparue des 'Faits divers' :



On peut ainsi constater comment la presse, quelle qu'elle soit, y compris le quotidien préféré de ce qu'on appelle les classes supérieures, se démarque bien peu d'une presse dite populaire qui continue de tenir ce rôle de banalisation qu'elle a rempli tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, avec la montée en puissance d'une presse à sensation où le crime passionnel a occupé une place privilégiée, dont *Déetective* fut le dernier avatar. Alors qu'il n'est pas une catégorie juridique (et ne le deviendra d'ailleurs pas, en tout cas en France, au contraire d'autres pays comme la Lituanie, où la qualification de crime passionnel existe), et comme il peut constituer une forme de circonstance atténuante, il y a eu préférence de l'avocat de Bertrand Cantat pour cette juridiction.

Rappel des faits: Bertrand Cantat donne une gifle fatale à sa compagne qui en décède quelques jours plus tard. Le premier jour, *Le Monde* cède à la tendance qui prévalait alors: il fait mention de l'affaire à la Une, sous le titre de 'Faits divers', usage tout à fait incongru dans ce journal, et vite abandonné dès le lendemain (on est en 2003). On s'en souvient, le débat a été très vif à l'époque dans tous les esprits, et bien sûr dans la presse, titrant, selon le point de vue: une histoire de violence conjugale, ou une affaire de passion... Avec en toile de fond, une sorte de guerre des sexes, Marie Trintignant, la femme victime, et Bertrand Cantat, le passionnel, image qu'il a continué à véhiculer, voire à travailler, si l'on en juge par la Une des *Inrockuptibles* du 11 octobre 2017, avec la photo d'un Cantat romantique, ravagé de douleur, sous un titre très ambigu, *Cantat en son nom*, en fait pour lancer son dernier album.

On en est donc arrivé, cahin caha, grâce aux luttes féministes, à ce concept de féminicide: c'est un terme que les médias ont récupéré sans beaucoup plus d'interrogation, alors que pour l'instant son inscription dans la loi a été rejetée<sup>12</sup>. Qu'est-ce ce qui a justifié ce noble retour du *Monde* à la rubrique *Féminicides* s'agissant de Cécile Husherr-Poisson, si ce n'est la classe sociale? Alors que toutes les enquêtes ont montré depuis longtemps que la proportion des violences conjugales est la même dans TOUTES les classes sociales, les classes supérieures y comprises<sup>13</sup> (cf. les enquêtes ENVEFF en 2003, VIRAGE en 2015).

Par sa réticence à qualifier les féminicides pour ce qu'ils sont, le meurtre, voire l'assassinat d'une femme, *Le Monde* participe ainsi toujours à leur invisibilisation, faisant le jeu d'un féminicide d'État<sup>14</sup> que dénonce Laurène Daycard,

---

12-Reconnaissance du terme de « féminicide » [archive], sur *Assemblée nationale* (consulté le 13 mars 2022.)

13-Cf. l'article de *Médiapart*, très complet sur cette question: « Les auteurs de féminicides sont aussi en col blanc », Lénaïg Bredoux, le 25 mars 2023 à 12h06.

14-Le Seuil, 2023. Cette expression a été initialement employée pour dénoncer la réticence des États à faire sortir les chiffres des féminicides de la nuit de l'invisibilité, comme au Canada, à propos des Inuits. C'est aussi le cas des Kanaks de Nouvelle-Calédonie qui reste invisible en France même.

dans *Nos absentes. À l'origine des féminicides* : elle insiste sur la défaillance de l'État dans sa mission de protection, en soulignant par ailleurs la nécessité de sortir ces violences de la rubrique des faits divers. L'affaire commence à être entendue, à preuve ce livre récent, *Ceci n'est pas un fait divers*, qui raconte très exactement un féminicide en abordant la question des enfants témoins<sup>15</sup>.

Si le traitement que *Le Monde* a fait du féminicide de Cécile Hussherr-Poisson s'est voulu exemplaire, il n'en reste pas moins que c'est l'histoire tristement banale d'un des plus de cent féminicides qui endeuillent la France chaque année, un féminicide ordinaire, celui d'une femme tuée par un intime, de très loin les plus nombreux, pour reprendre la définition de l'OMS, qui le distingue ainsi du féminicide par un inconnu : l'exemple tristement célèbre en étant le cas de Marc Lépine au Canada, tuant quatorze jeunes étudiantes et en blessant dix autres, après avoir fait sortir les étudiants, à l'École polytechnique de Montréal, le 6 décembre 1989.

Dans le cas de Cécile Hussherr-Poisson, c'est un féminicide par intime, son ex-mari, comme dans 31 % des cas de féminicides par intime, le conjoint dans la très grande majorité des cas. Autrement dit, ce n'est pas simplement d'une femme dont il s'agit mais de SA femme, la dimension d'appropriation étant dominante dans de ce qu'on appelle par ailleurs homicide conjugal, ou autrefois crime passionnel<sup>16</sup>. La dimension conjugale et sexuelle ne peut se réduire au statut de femme, si ce n'est dans son acception d'épouse. Patricia Mercader a proposé judicieusement le terme plus approprié de « crime possessionnel »<sup>17</sup>.

*Annik Houel*

---

15-Philippe Besson, *Ceci n'est pas un fait divers*, éd. Julliard, 2023.

16-Cf. Annik Houel, Patricia Mercader, Helga Sobota, *Psychosociologie du crime passionnel, à la vie, à la mort*, Paris, PUF, 2008.

17- « Féminicide: crime passionnel ou crime possessionnel? Révolution Féministe », interview de Patricia Mercader par Francine Sporenda dans *Presse-toi-à-gauche, Une tribune libre pour la gauche québécoise en marche*, 8 janvier 2023. URL : <https://www.pressegauche.org/Feminicide-crise-passionnel-ou-crise-possessionnel>.

# COLLOQUE

**Lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche: retour sur le 3<sup>e</sup> Congrès international du GIS Institut du Genre**

4-7 juillet 2023 à l'Université Toulouse Jean Jaurès



## PRÉSENTATION

*Loïc Szerdahelyi, membre du Conseil scientifique du GIS Institut du Genre*

Depuis le colloque international «Violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche: de la prise de conscience à la prise en charge» tenu le 4 décembre 2017 (ANEF, CPED, Association femmes et mathématiques *et coll.*), la prise en charge des violences sexistes et sexuelles s'accélère à l'université, grâce au développement de sensibilisations et de formations envers toute la communauté de l'enseignement supérieur et la recherche d'une part, et aux textes juridiques entrés en vigueur d'autre part<sup>18</sup>. Ce sujet, dont les enjeux sociaux et sexués sont cruciaux, ne pouvait être ignoré par le Groupement d'intérêt scientifique (GIS) Institut du Genre, qui organisait du 4 au 7 juillet 2023 son 3<sup>e</sup> Congrès international sur les études de genre en collaboration avec l'Université Toulouse Jean Jaurès<sup>19</sup>.

Ce 3<sup>e</sup> Congrès de l'Institut du Genre, intitulé « No(s) futur(s). Genre : bouleversements, utopies, impatiences », proposait de réfléchir sur la place et la forme des futurs ainsi que leur dimension genrée dans nos sociétés, présentes et passées, occidentales

18-En particulier: Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique; décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, suivi de l'arrêté du 17 mars 2021 portant application.

19-Pour la présentation du Congrès, voir le site de l'IdG: <https://institut-du-genre.fr/evenements/congres-internationaux/>

et extra-occidentales. Dans ce cadre, l'une des quatre semi-plénières fut dédiée à la lutte contre les « violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche », avec pour fil rouge la perspective « de l'écoute aux sanctions ». Organisé en partenariat avec la Conférence permanente des chargé·e·s de mission égalité et diversité (CPED), ce temps a permis d'interroger la situation dans l'enseignement supérieur et la recherche en France pour comprendre les enjeux actuels et futurs : quelles sont aujourd'hui les réalités de la prise en charge des violences sexistes et sexuelles à l'université ? Quels sont les freins et les blocages qui subsistent et seraient à lever ? Comment avancer sur l'angle disciplinaire, dans une perspective tant professionnelle que déontologique ?

Sous la présidence de Sylvie Cromer, sociologue et ancienne directrice de l'Institut du Genre, cette semi-plénière a fait état du dynamisme collectif sur le sujet à travers les interventions de : Marie-Agnès Palaisi, professeure des universités, qui est revenue sur six années d'expériences en tant que chargée de mission égalité et lutte contre les discriminations de genre et le harcèlement sexuel à l'Université Toulouse Jean Jaurès ; Anne Benamghar, Chloé Chassagnac et Marion Duquet pour Anthropossum, association étudiante ayant pour objet de promouvoir l'anthropologie et l'ethnologie, qui ont présenté une formation méthodologique menée en licence sur la prise en compte des violences sexistes et sexuelles dans l'enquête scientifique ; Philippe Liotard, président de la CPED, qui a insisté sur la prise en charge à travers le fonctionnement des dispositifs d'écoute et d'orientation, désormais quasi partout mis en place à l'échelle nationale ; Mailys Derenemesnil, juriste membre de l'Association nationale des études féministes (ANEF), qui a analysé des points de blocages disciplinaires tout en montrant que la prise en charge ne traduit pas forcément une volonté de sanctionner à la hauteur des enjeux. Au terme du débat et des riches échanges avec l'auditoire – plus d'une centaine de personnes participaient à cette semi-plénière –, un nœud gordien identifié reste le disciplinaire. Après la prise de conscience puis la prise en charge, le 3<sup>e</sup> Congrès de l'Institut du Genre confirme ainsi la nécessité de revenir sur les objectifs de l'écoute et des sanctions, dans le contexte du mouvement #MeToo et des mobilisations féministes et LGBTQIA+, renouvelant les questionnements et les ambitions, pour le présent comme le futur.

# INTRODUCTION À LA TABLE RONDE

*Sylvie Cromer, sociologue*

Les analyses sur les «VSS» et les dispositifs d'écoute dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) devenus obligatoires depuis 2019 se multiplient. Parmi les dernières publications, citons les articles du n°113 de la revue *Mouvements* de 2023/1 et de l'ouvrage collectif *Les violences sexistes après #MeToo* (Cavalin et al., Presses des Mines 2022).

Dans cette brève introduction de contextualisation, je rappellerai les trois temps de la prise en compte des violences sexuelles et sexistes dans le champ de l'éducation et de la recherche, à savoir les périodes 1985-2002 / 2002-2017 / depuis 2017, ainsi que les trois acteurs et actrices principaux: les associations féministes, les chercheuses, l'État.

## **1985-2002: Le monde académique déjà mis en cause**

Comme pour toutes les autres violences de genre, la mise au jour des violences dans l'ESR a été réalisée à l'initiative des associations féministes, dans lesquelles militaient généralement des chercheurs<sup>20</sup>. Celles-ci ont travaillé en synergie avec les personnes victimes, pour conceptualiser les VSS, dénoncer des situations, identifier les responsabilités et inventer de nouveaux modes de prises en charge. Parmi les pionnières, l'Association européenne contre les violences au Travail (AVFT) a dénoncé les violences sexuelles et sexistes dans le monde académique, que ce soient des insultes sexistes ou des viols, prenant en compte le continuum de la violence de genre, et ce, dès 1985. Il y a donc presque quarante ans... Et il faut souligner avec force qu'il y a quarante ans déjà, l'analyse était juste: que ce soit pour nommer la violence, que ce soit pour nommer la responsabilité de l'établissement. Le texte publié dans le bulletin de l'AVFT *Cette violence dont nous ne voulons plus* n°1<sup>21</sup> de 1986 intitulé «Harcèlement sexuel à l'université» (pp.13-14) est particulièrement éclairant. Il faut tout d'abord rappeler qu'en 1986 il n'existe aucun texte de loi sanctionnant le harcèlement sexuel, l'expression

20-Pour un historique détaillé, voir: Érika Flahault & Rachida Lemmaghti, «Violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche: de la prise de conscience à la prise en charge», *Actes du colloque international du 4 décembre 2017*, ANEF, 2018. Disponible sur le site de l'ANEF: <https://www.anef.org/les-actes-du-colloque-violences-sexistes-et-sexuelles-dans-l-enseignement-supérieur-et-la-recherche-de-la-prise-de-conscience-a-la-prise-en-charge-2017-sont-en-ligne-janvier-2021/>

21-Voir le portail des revues féministes, perséide FemEnRev (Féminismes En Revue), qui a réédité de nombreuses revues féministes dont celles de l'AVFT. Pour le bulletin 1: [https://femenrev.persee.fr/doc/cvnvp\\_0981-8812\\_1986\\_num\\_1\\_1\\_855](https://femenrev.persee.fr/doc/cvnvp_0981-8812_1986_num_1_1_855)

même venant d'entrer dans la langue française<sup>22</sup>. Pour autant les insultes sexistes prononcées lors d'un examen d'une étudiante sont qualifiées de « harcèlement sexuel », tout à fait dans l'acception actuelle du délit<sup>23</sup>. De plus, l'AVFT, saisissant l'universitaire mis en cause et sa hiérarchie, qualifie le comportement de « faute professionnelle grave » et en appelle à la déontologie du jury. Tel est encore l'enjeu aujourd'hui : que les conseils de discipline ayant à statuer sur des situations sexistes et sexuelles les envisagent –non sur le plan pénal qui n'est pas de leur ressort– mais bel et bien comme des fautes professionnelles, voire des atteintes aux devoirs des fonctionnaires.

### **2002-2017 : Des associations spécialisées entrent en synergie et en scène**

Avec la création d'associations spécialisées qui travaillent en étroite collaboration, la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans le monde académique va s'intensifier et se diversifier pour prendre en compte toutes les dimensions du problème : mobilisations et interpellation des pouvoirs publics, réflexions tant sur les dispositifs de prise en charge que sur les procédures, guides, etc.

À l'entrée du XXI<sup>e</sup> siècle, c'est en 2002 que se constitue un collectif de doctorant-es, le Collectif de Lutte Anti-Sexiste Contre le Harcèlement Sexuel dans l'Enseignement Supérieur (CLASCHEs)<sup>24</sup>, en lançant une pétition qui recueille plus de 1200 signatures, en dénonçant plusieurs situations et en organisant le 5 juin 2002 à l'IRESO à Paris la première journée académique sur le sujet : « Le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur. Quelle réponse institutionnelle ? »<sup>25</sup>. Dès le départ, Clasches met en cause la procédure inique des commissions disciplinaires. À partir de 2003, l'Association Nationale de Études Féministes (ANEF) s'implique à son tour dans la lutte contre les VSS : mobilisations, journées d'études, *vademecum*. Par exemple en 2007, en collaboration avec l'Association jeunes chercheuses et chercheurs en études féministes, genre et sexualités (Efigies), se tient la journée « Les femmes à l'université : rapports de pouvoir et discriminations » (*Bulletin* n°57-58) ; en 2008, « Les relations entre directrice/teur de thèse et doctorant-e » (*Bulletin* n°59) ; en 2014, « Le genre dans l'enseignement supérieur et la recherche :

---

22-Pour une généalogie du concept de harcèlement sexuel, voir Sylvie Cromer : « Représentations et réalités du harcèlement sexuel en France », in *La loi pénale et le sexe* (dir. A. Darsonville et J. Leonhard), pp.83-99, Presses universitaires de Nancy, 2015.

23-Pour la définition actuelle se reporter à l'article 222-33 du Code pénal (texte en vigueur depuis le 6 août 2018).

24-Invité à cette table ronde, le collectif n'a pu être présent.

25-Voir le site : <https://clasches.fr/> et Bérénice Laure, Lépinard Éléonore, Lieber Marylène, « Contre le harcèlement et les violences sexuelles dans l'enseignement supérieur : quelles réponses politiques et institutionnelles ? », *Nouvelles Questions Féministes*, 2003/1 (Vol. 22), pp.134-137. DOI: 10.3917/nqf.221.0134. URL : <https://www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2003-1-page-134.htm>.

le Livre blanc en débat»... Tous ces textes figurent dans le bulletin de l'ANEF et sur le site<sup>26</sup>. En 2014, la conférence permanente des chargé·e·s de mission égalité diversité (CPED), créée en 2011, intervient à son tour sur la question, notamment en s'associant à Clasches et à l'ANEF pour produire un vademecum « Le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche; Vade-mecum à l'usage des établissements" (2 éditions 2015 et 2017, téléchargeables sur le site de l'ANEF<sup>27</sup>). Le 4 décembre 2017, quinze ans après le séminaire de Clasches a lieu le premier colloque international (ANEF-CPED-MESRI).



Le colloque international auquel intervient la ministre de l'époque marque sans conteste une accélération dans la lutte contre les VSS, sans nul doute favorisée par le moment quasi planétaire du hashtag Metoo. Suite au colloque, des groupes de travail dédiés à la communication, au montage de dispositifs ou d'enquêtes, et encore à la formation s'organisent en concertation avec le ministère de l'enseignement et de la recherche. Des enquêtes nationales viennent également éclairer le phénomène.

L'enquête VIRAGE 2015, portée par l'INED, déclarée d'intérêt général et d'utilité publique, menée dans l'hexagone par une équipe de chercheur·e·s pluridisciplinaires fournit les premières données nationales concernant la sphère des études<sup>28</sup>. En 2020, l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE) intègre pour la première fois dans son enquête nationale sur les Conditions de vie des Étudiants un module consacré aux violences sexuelles et sexistes. Plus de 250 000 étudiant·e·s ont été invité·e·s à répondre au questionnaire de l'OVE entre le 12 mars et le 11 mai 2020 et près de 100 000 étudiant·e·s ont participé à l'enquête. Au cours des 12 derniers mois, 4 % des étudiant·e·s (5 % des femmes et 3 % des hommes) ont déclaré avoir

26-Voir notamment : « Chantage et abus de pouvoir dans les universités », 2005, *Bulletin de l'ANEF*, n°46.

27-Signalons un nouveau guide spécifique au champ de la médecine sorti en 2023 : Guide de lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles au sein des études de médecine (téléchargeable sur le site de l'Association Nationale des Etudiants en Médecine de France : <https://anemf.org/guide-de-lutte-contre-les-vss>).

28-Voir notamment : « Chantage et abus de pouvoir dans les universités », 2005, *Bulletin de l'ANEF*, n°46.

été victimes de violences sexistes et sexuelles<sup>29</sup>. Plus d'une victime sur cinq n'en a parlé à personne, plus d'une victime sur deux en a parlé à son entourage et un peu moins d'une victime sur quatre au sein de l'institution (syndicat étudiant, personnel administratif, cellule de prévention). Ces violences sexistes et sexuelles sont plus fréquentes au fur et à mesure de l'avancée dans le cursus. Les auteurs de ces violences sont en grande majorité d'autres étudiants, mais est également cité le personnel enseignant ou administratif.

### **Depuis 2017 : Des politiques publiques plus contraignantes**

Rappelons tout d'abord que l'Université de Lille 3 fut le premier établissement à mettre en place en 2008 un dispositif d'écoute et d'orientation concernant les violences sexuelles et sexistes.

En effet, sous l'impulsion des associations citées plus haut, plusieurs textes avant 2017 mentionnent la question des violences sexuelles et sexistes et préconisent de s'en emparer. Citons notamment: le Plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes par le MESR (2012); la Charte pour l'égalité entre femmes et hommes dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche en 2013 (préconisant la nomination d'un ou une référent·e pour l'égalité, la production systématique de statistiques sexuées, des actions favorisant la mixité des filières et l'égalité professionnelle, la diffusion d'informations sur les droits des victimes de violences); la circulaire n° 2015-193 du 25 novembre 2015 relative à la prévention et au traitement du harcèlement sexuel dans les établissements publics de l'ESR.

Mais les textes les plus contraignants paraissent après 2017, avec en 2018, la circulaire du 9 mars relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique (trois axes: Axe 1 Prévenir les VSS dans la fonction publique / Axe 2 Traiter les situations de VSS / Axe 3 Sanctionner les auteurs de VSS); et surtout en 2019 la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, avec l'obligation de dispositifs VSS dans la fonction publique, suivie en 2020 du Décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement, ainsi que l'arrêté du 17 mars 2021 portant application.

Outre les textes, des outils tels que la carte interactive des initiatives pour la lutte contre les VSS ou des guides de sensibilisation sont produits. Plus déterminant, un soutien financier aux associations, aux projets et aux recherches (VIRAGE 2015, OVE 2020) est mis en place. Un ambitieux Plan national d'action 2021-2025 contre les violences sexistes et sexuelles dans l'ESR est publié, qui conduit au déploiement de formations gratuites sur tout le territoire (à partir de 2021 et les années suivantes).

---

29-Signalons un nouveau guide spécifique au champ de la médecine sorti en 2023 : *Guide de lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles au sein des études de médecine* (téléchargeable sur le site de l'Association Nationale des Etudiants en Médecine de France : <https://anemf.org/guide-de-lutte-contre-les-vss>).

La France dispose donc de textes officiels organisant la prévention et le traitement des VSS, d'associations dédiées, d'outils et de données : la question se pose alors de savoir ce que peut et doit faire un établissement. Il nous semble qu'une piste prometteuse sinon nécessaire dans la lutte contre les VSS est celle de la rénovation de nos pratiques déontologiques et professionnelles.

## RETOUR D'EXPERIENCE SUR L'EXERCICE DE LA CLIPHAS (2019-2023)

### **(Cellule de Lutte, d'Information et de Prévention du Harcèlement Sexuel)**

*Marie-Agnès Palaisi, professeure des universités et chargée de mission égalité et lutte contre les discriminations de genre et le harcèlement sexuel (2016-2023), Université de Toulouse Jean-Jaurès*

J'ai été nommée chargée de mission égalité et lutte contre les discriminations de genre et le harcèlement sexuel en 2016, avec comme priorité – comme cela est notable dans l'intitulé de ma mission – la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) et la création d'une cellule d'écoute suite aux orientations gouvernementales de 2012 qui commençaient à mettre les VSS au rang de ses priorités, suivies en 2019 par la Loi de réforme de la fonction publique qui obligea les administrations à créer des dispositifs de lutte contre les VSS.

Nous avons déjà à l'université Jean Jaurès un groupe conscientisé, notamment au sein du réseau d'Études sur le genre Arpège<sup>30</sup>, des compétences, un historique de luttes y compris sur des affaires qui avaient déjà secoué notre université.

Où en est-on aujourd'hui, sept ans après ?

Nous avons choisi un modèle de cellule dit « interne » à l'université, constitué de personnel et d'étudiant·e·s, avec un fonctionnement autonome dans le sens où la hiérarchie institutionnelle n'était pas représentée dans cette cellule que nous avons nommée la *CLIPHAS* (Cellule de Lutte d'Information et de Prévention du Harcèlement Sexuel) dans l'intention, lisible dès son nom, d'afficher une pleine conscience qu'une partie importante de la lutte passe par la prévention, l'information et la formation.

---

30-ARPEGE est un réseau interdisciplinaire visant à promouvoir les recherches sur le genre à Toulouse, devenu en 2019 une opération structurante du LabEx SMS – Structuration des Mondes Sociaux (Opération 8 : Genre et Structuration Sociale et en 2021 une Structure Collaborative de Recherche (SCR). Adossé à 25 équipes et laboratoires de recherche, il associe plus de 150 enseignant·e·s-chercheur·e·s et doctorant·e·s de différents établissements universitaires du site toulousain (UT1, UT2), UT3, CNRS, IEP, IRD, INP, ENSFEA, INRAE, INSERM) et un réseau important de partenaires institutionnels et associatifs en Région Occitanie, ainsi qu'au niveau national et international.

La CLIPHAS est constituée de personnes formées aux VSS et est coordonnée par la chargée de mission égalité. Son fonctionnement est régi par un règlement intérieur et une charte garantissant l’anonymat à toute personne venant y déposer une parole. Les liens avec le CLASCHES et surtout la CPED<sup>31</sup> ont été primordiaux pour amorcer ce chantier urgent qui répondait à des exigences ministérielles mais surtout à des besoins réels et constituait un défi d’ampleur face auquel nous avons alors peu de moyens et peu de retours d’expérience. La CPED était, à ce moment-là, un des seuls réseaux existants où l’on pouvait partager nos pratiques et discuter de nos expériences.

Parallèlement, la formation allait croissant: pour les membres de la CLIPHAS, les formations étaient régulières; d’autres ont été mises en place pour les membres des sections disciplinaires, puis pour la présidence dans un premier temps, avant de s’étendre aux cadres dirigeants et, à l’heure actuelle, à tout le personnel, même si l’inscription sur la base du volontariat est un facteur qui limite l’impact de ces formations.

Les conséquences furent une augmentation progressive des prises de contact et des signalements jusqu’à arriver, en 2022, à 28 signalements pour 16 affaires différentes.

L’espace devenait un peu plus sûr pour que la parole se libère et que la communauté universitaire prenne conscience, au vu de l’augmentation du nombre de dépôts de parole à la CLIPHAS, de la nécessité de reconnaître l’existence et questionner l’impunité des VSS à l’université.

Le nombre de saisines de section disciplinaire qui furent suivies de sanctions augmenta également tant pour les usagers que les personnels. Cette tendance, qui s’est confirmée tout au long du mandat, rend compte d’une évolution positive des pratiques.

Mais, dans le même temps, le manque de moyens humains dédiés –absence de secrétariat– et la non rémunération du travail réalisé par les membres de la cellule –absence de référentiel ou de décharge horaire– constitue une des limites majeures du dispositif.

En effet, la charge de la CLIPHAS venait s’ajouter au travail principal des enseignant·e·s-chercheur·e·s, des personnels administratifs et des étudiantes. Le bon fonctionnement de la CLIPHAS reposait donc sur du travail gratuit et la force culpabilisante du militantisme et de notre engagement.

---

31-La CPED est la conférence permanente égalité diversité. Elle a été créée en 2011 et se compose de chargé·e·s de mission, référent·e·s ou Vice-Président·e·s égalité-diversité ainsi que les membres de leurs équipes qui représentent 65 universités, 36 grandes écoles et 5 COMUE. Elle soutient la mise en œuvre des politiques visant l’égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations. Son action concerne aussi bien les personnels que les étudiant·e·s.

La conséquence induite par la non reconnaissance du travail effectué, que nous n'avions pas anticipée, est, parmi d'autres, une des raisons du manque de crédit accordé aux expertises des membres qui peut poser problème au moment du dépôt de dossier.

Ceci reste un point qui n'est toujours pas totalement résolu au niveau local. Si certains personnels administratifs ont pu voir inscrite dans leur fiche de poste leur mission à la CLIPHAS, les autres membres enseignant·e·s et étudiant·e·s, sont toujours bénévoles.

Par ailleurs, la professionnalisation des cellules et des dispositifs impulsée par le ministère à l'heure actuelle et qui se traduit par un renforcement dans leur composition de la présence de membres issus des pôles médicaux et juridiques au détriment des enseignant·e·s-chercheur·e·s, contribue à accentuer la délégitimation de l'importance et de la nécessité d'avoir des spécialistes des questions de genre dans les dispositifs de prévention et de lutte contre les violences de genre, c'est-à-dire des enseignant·e·s-chercheur·e·s capables de repérer et d'expliquer le fonctionnement systémique des violences patriarcales. En l'absence de connaissances appropriées, il est possible de passer à côté de ce type de violences qui s'installent souvent lentement par une série de comportements, d'actes et de paroles qui suivent un même schéma.

Un autre facteur limitant est apparu au niveau du manque de coordination entre tous les acteur·rices de la lutte : avec les injonctions ministérielles sont apparus à UT2J des agents de prévention, une cellule dédiée aux Risques Psycho Sociaux, et d'autres acteurs·rices qui étaient déjà présents sur le terrain tels que CHSCT (Comité hygiène santé et sécurité au travail) devenue CSA (comité social d'administration), les syndicats, les services DRH, juridiques, etc.

Il est fondamental que la communauté universitaire dans son ensemble soit partie prenante dans cette lutte, mais tou·te·s les acteurs·rices doivent coordonner leurs efforts au risque de s'entraver les un·e·s les autres dans leurs actions.

La lutte contre les VSS est l'œuvre de tou·te·s et pas d'un seul isolé : ce n'est pas qu'une question de formation, d'écoute, ni de sanction, ni de prise en charge des victimes : c'est l'ensemble du dispositif, bien articulé, qui est productif, et cette coordination pourrait entrer dans les missions des chargé·e·s de mission égalité.

Enfin le dernier constat de ces cinq ans d'exercice est souvent que la chaîne des sanctions, je parle ici des décisions des sections disciplinaires, qui vont parfois au CNESER, parfois au Conseil d'état etc., ne sont pas satisfaisantes. Si le système de sanction ne fonctionne pas bien, c'est en partie à cause des nombreuses résistances au niveau des pratiques et d'un certain nombre de présupposés qui découlent de la perdurance des mentalités et des normes patriarcales.

Souvent les violences physiques sont précédées de violences en premier lieu verbales et psychologiques, difficiles à prouver mais pourtant bien réelles. La difficulté d'en fournir des preuves considérées comme tangibles joue en défaveur de la victime et dissuade même parfois les autorités de saisir la section disciplinaire sous prétexte que celle-ci n'aura pas suffisamment d'éléments pour caractériser et sanctionner.

On présuppose aussi, quand il y a parallèlement une plainte au pénal, que, même en cas de viol, il n'y aura pas de sanction parce que ce sera « parole contre parole » (et c'est la réalité: seulement 12 % des victimes de viol porte plainte et 0,6 % des cas donne lieu à une sanction): donc la section disciplinaire ne statue pas. On oublie alors l'indépendance totale entre ces deux instances, l'une sanctionnant un comportement entravant le bon déroulement du cursus universitaire, l'autre sanctionnant pénalement un comportement déviant, délictueux ou criminel.

Concrètement, tout dossier déposé par une cellule d'écoute devrait donner lieu à une enquête administrative, systématiquement, sans présupposer de ce que conclura l'enquête ou de la (non) sanction à venir, ce qui est la seule garantie à la fois du respect de la présomption d'innocence et de la parole de la victime.

Une des issues à ce cercle vicieux pourrait résider dans l'amélioration des dispositifs d'écoute et de l'accompagnement des victimes présumées pour que l'on puisse les aider davantage et contribuer à légitimer leur parole, seul contre-discours valable face à l'impunité, ce qui demande, insistons encore, d'y consacrer des moyens: un budget de formation systématique de l'ensemble de la communauté universitaire, des décharges horaires pour les écoutant·e·s, etc.



© Michel Bozon  
*Marie-Agnès Palaisi, Toulouse*

## AUTOUR D'UNE INITIATIVE DE SENSIBILISATION AUX VSS SUR LE TERRAIN AUPRÈS DES ÉTUDIANT·E·S EN ANTHROPOLOGIE : RETOUR DE L'ASSOCIATION ANTHROPOSSUM

*Anne Benamghar, Chloé Chassagnac et Marion Duquet : membres de l'association Anthropossum, anciennes étudiantes en anthropologie à l'UT2J, aujourd'hui respectivement responsable Pôle Recherche & Plaidoyer de l'association Futur Au Présent; doctorante en anthropologie, LISST-CAS UT2J; doctorante en anthropologie, CEMS, EHESS.*

Anthropossum est une association étudiante d'anthropologie à l'Université Toulouse Jean-Jaurès que nous avons mise sur pied il y a maintenant plus de deux ans. Elle est composée d'étudiantes et d'étudiants, mais aussi d'anciennes étudiantes et étudiants, qui se rejoignent pour promouvoir l'anthropologie et l'ethnologie au sein et en dehors de l'université via l'organisation de différentes activités comme des ateliers, des débats, des projections, etc.

Les échanges au sein de notre association ont fait émerger une thématique de travail autour de laquelle nous avons construit notre première action, celle des violences sexistes et sexuelles (VSS) dans le milieu de la recherche et notamment sur les terrains.

### **Des chuchotements à une intervention en TD**

La pratique de l'anthropologie passe inévitablement par celle du terrain: elle est intégrée à notre formation et ainsi les étudiant·e·s en anthropologie de l'UT2J réalisent leur terrain pendant le second semestre de l'année de formation de Master 1.

Au retour de nos terrains respectifs, de premiers échanges ont émergé entre amies et camarades de formation à propos des situations de sexualisation, de harcèlement ou d'agressions sexuelles auxquelles nous ou certain·e·s autres camarades avaient été confronté·e·s.

Dans un premier temps, ces échanges nous ont permis de réaliser qu'il ne s'agissait pas d'expériences isolées et qu'elles n'étaient pas signe de notre incompetence. Par des lectures partagées qui nous permettaient d'étayer nos réflexions, nous nous sommes outillées pour penser nos expériences dans une perspective scientifique. Il nous a ensuite semblé important et urgent de traiter ces sujets autrement: nous ne voulions plus qu'ils soient abordés uniquement sous forme de confidences lors de conversations interpersonnelles. Nous souhaitons donner à ces échanges une dimension collective et notamment institutionnelle.

L'association Anthropossum a d'abord permis de poursuivre ces réflexions au sein d'un collectif élargi : nous avons investi cet espace pour aborder ces sujets avec d'autres interlocuteurs·trices dont nous découvrons que les expériences faisaient écho aux nôtres.

Nous avons eu la volonté de reproduire cet espace de discussion pour permettre aux étudiant·e·s d'être sensibilisé·e·s à leur tour à ces questions dans le cadre de leur formation et en abordant la question des VSS de manière adaptée à la discipline anthropologique, c'est-à-dire en abordant leur existence sur le terrain et en proposant cette intervention dès les premières expériences d'enquête ethnographique. Certain·e·s membres de l'association étant doctorant·e·s et ayant des charges de cours, nous avons organisé une intervention dans un cours de TD de L3.

### **Quelques constats menant à notre proposition**

Cette proposition est apparue rapidement car nous avons toutes et tous fait le constat de plusieurs lacunes dans le traitement des VSS à l'occasion de notre parcours universitaire.

- D'abord, nous avons constaté un manque de traitement des questions relatives à l'impact du genre et de la sexualité dans les relations ethnographiques, et des caractéristiques de la position de vulnérabilité spécifique dans laquelle se trouvent en particulier les chercheuses sur leur terrain de recherche.
- Il nous a semblé que cette vulnérabilité était même renforcée par la reproduction – pas toujours consciente – d'une représentation de la figure de l'anthropologue et de l'expérience de terrain, romantisée et androcentrée, toujours fortement ancrée dans l'imaginaire de la discipline et véhiculée par les récits de terrain. Dans ces récits, l'anthropologue est une sorte d'aventurier qui se dédie à son terrain, en saisit chaque opportunité et en surmonte les difficultés. Ces difficultés sont des sortes de « souffrances obligatoires », des épreuves dont on ressort grandi·e et riche de matériaux d'enquête, par lesquelles il faut passer pour devenir un vrai anthropologue. Ces souffrances, ces déboires, peuvent devenir ensuite des anecdotes amusantes à raconter en rentrant du terrain. Sauf que les difficultés rencontrées sur le terrain et racontées ensuite désignent la plupart du temps les malentendus, la qualité de l'alimentation, le rejet ou l'ennui, mais assez rarement la sexualisation, le harcèlement ou les agressions sexuelles. Ce tri opéré, qui mène au récit de certains « déboires légitimes » et au silence de mise à l'égard des VSS vécues sur le terrain, conduit ceux et surtout celles qui les subissent à la culpabilisation, à la honte, au sentiment d'incompétence, d'illégitimité et enfin au silence. Dans cet état de fait, si l'on a subi des VSS sur le terrain, si l'on n'a pas réussi à passer outre, c'est à se demander si l'on n'aurait pas mal

fait son travail, pas été assez prudent·e, ou peut-être trop naïf·ve, que l'on ne serait pas « fait·e pour être anthropologue ». Ces situations restent donc perçues uniquement comme des problèmes intimes, « de femmes », et pas comme des problèmes d'anthropologues. Elles n'auraient donc rien à faire dans les récits de terrain qui apparaissent dans les écrits, les cours ou les discussions informelles entre enseignant·e·s et étudiant·e·s. Ces pratiques de silenciation et ce mutisme renforcent ainsi le tabou autour des VSS sur le terrain. Cela contribue également à perpétuer l'archétype de l'anthropologue qui appartient à une classe dominante hétérosexuelle masculine.

- Enfin, le traitement institutionnel des VSS à l'université existe et se réalise via la cellule de soutien psychologique proposée par la CLIPHAS. Néanmoins, ce mode d'accompagnement demeure une tentative de résolution qui advient toujours *a posteriori* et qui saisit ces VSS comme des situations individuelles. Cela ne nous semble pas suffisant et doit être complété par d'autres approches. Il faudrait également que ces questions soient saisies collectivement et qu'elles intègrent notamment le parcours de formation des étudiantes et des étudiants en anthropologie.

Plutôt que de les taire par crainte de « dramatiser », « d'effrayer les étudiant·e·s », nous pensons qu'il est nécessaire de mobiliser également une démarche de prévention : prendre en compte ces risques et transmettre aux étudiantes et aux étudiants les moyens de s'outiller, non seulement pour se protéger des VSS, mais aussi pour penser leurs effets sur l'enquête dans une démarche analytique. Le terrain n'est pas un espace/temps enchanté, situé hors des rapports de domination de race, de classe et de genre mais bien constitué de ceux-ci, auxquels s'intègrent la chercheuse et le chercheur qui viennent au terrain précisément pour étudier des rapports sociaux dont font partie ces rapports de domination.

### **Retour sur la séance de TD**

Avec l'accord et le soutien d'enseignant·e·s, Anne Benamghar, Marion Duquet et Chloé Chassagnac avons proposé une séance de sensibilisation lors d'un TD « Construction du projet d'enquête » qui est un cours de méthodologie dispensé en 3<sup>e</sup> année de Licence en Anthropologie. Nous avons proposé cette sensibilisation lors de la séance destinée à discuter de la relation ethnographique. Intervenir dans le cadre d'un TD nous a semblé pertinent car c'est un format de cours en petit groupe, plus propice au dialogue entre intervenant·e·s et étudiant·e·s que le cours magistral. Le texte d'Isabelle Clair « La sexualité dans la relation d'enquête » (2016) avait été envoyé en amont aux étudiant·e·s pour qu'il puisse être discuté et servir d'appui à l'échange. Ce texte propose un état de l'art du silence collectif de la discipline

concernant les VSS sur le terrain et aborde les impacts méthodologiques de la sexualité – en tant « qu'ensemble de gestes et de mots engageant les corps et les imaginaires sexualisés » (Clair, 2016, p. 45<sup>32</sup>) – dans les relations d'enquête. Nous avons choisi ce texte pour les outils concrets qu'il propose pour penser les VSS sur le terrain. L'autrice parle notamment du « script sexuel caché » (*ibid.*) de la relation d'enquête, qu'elle définit comme un ensemble de similarités entre les relations de séduction et les relations d'enquête, qui peut engendrer des malentendus entre l'enquêtrice ou l'enquêteur et l'enquêté·e, et qui participe ainsi à sexualiser la relation d'enquête.

Lors du premier temps de la séance, nous avons présenté aux étudiant·e·s notre démarche, puis certaines de nos expériences personnelles sur le terrain. Chacune à notre tour, nous avons présenté diverses situations où le genre et la sexualité ont impacté nos relations d'enquête et l'orientation méthodologique donnée à nos recherches, en analysant notamment des situations de violences sexistes et sexuelles. Dans un deuxième temps, les étudiantes et les étudiants ont été invité·e·s à échanger à propos de notre intervention et de leurs propres expériences de terrain concernant les VSS ou leurs interrogations concernant l'impact du genre et/ou de la sexualité sur les relations d'enquête. Il nous a semblé que le partage préalable de nos expériences les a encouragé·e·s à parler des leurs dans ce contexte et a donné une légitimité à la qualification et à l'analyse des expériences de VSS sur le terrain.

La séance s'est poursuivie par une réflexion collective visant à identifier des situations de vulnérabilité potentielle ou effective sur le terrain. Lors de cet échange, certaines étudiantes ont évoqué des situations problématiques. L'une d'entre elles a, par exemple, expliqué être harcelée de SMS par de possibles enquêtés alors qu'elle se trouvait aux prémices d'un terrain d'enquête.

Ce dialogue a permis de réfléchir collectivement à des leviers de protection. Cela a également permis au groupe (chargée de cours et étudiant·e·s) d'avoir connaissance de ces faits qui n'avaient jamais été partagés et de rester vigilant·e·s. Une étudiante a expliqué préférer les échanges par e-mail avec ses interlocuteurs via une adresse dédiée, afin de ne pas donner son numéro de téléphone personnel sur les notices d'informations qu'elle rédige pour présenter la recherche qu'elle souhaite mener.

Nous avons aussi évoqué la posture du chercheur ou de la chercheuse aux prémices du terrain, qui se trouve généralement dans une forme d'extrême disponibilité, où l'on est prêt·e à prendre tout ce que l'on veut bien nous donner et qui nous rend particulièrement vulnérable. Dans cette situation, nous avons également incité les

---

32- CLAIR, Isabelle, 2016, « La sexualité dans la relation d'enquête. Décryptage d'un tabou méthodologique », *Revue française de sociologie*, 57 : 1, pp. 45-70.

étudiant·e·s à considérer ou à imaginer des stratégies, comme celle qui consiste à commencer par créer et renforcer quelques relations de confiance plutôt que de multiplier les relations d'enquête.

Pour finir, nous avons encouragé les étudiantes et les étudiants à prolonger cet échange collectif, en se soutenant entre pair·e·s lors de leurs futures périodes de terrain.

Nous avons aussi insisté sur la possibilité toujours ouverte de signaler les VSS ou les situations de vulnérabilité vécues sur le terrain à leur encadrant ou encadrante, ou à tout autre membre de l'équipe pédagogique auquel ils et elles souhaiteraient se référer. Surtout, nous leur avons rappelé qu'un terrain ne devait pas se faire au prix de leur intégrité psychique et/ou physique et qu'il pouvait être arrêté à tout moment.

### **Quelques suggestions de lecture**

Le texte d'Isabelle Clair nous a permis de proposer aux étudiant·e·s un appui théorique pour penser la sexualité et les VSS comme des dimensions dicibles de l'expérience de terrain, et pour leur proposer, au travers du « script sexuel caché de l'enquête » qu'elle décrypte, une méthodologie pour dépasser le déni et ainsi se saisir de leur existence dans la relation d'enquête comme de leurs effets sur le·la chercheur·euse et sur l'enquête. Au fil des échanges, nous avons également incité les étudiant·e·s à penser la réversibilité des rapports de domination sur le terrain et des VSS, et ainsi la possibilité qu'eux et elles-mêmes se trouvent en position d'agresseur·euse.

Nous leur avons également suggéré des textes complémentaires concernant les rapports de genre, les violences sexistes et sexuelles sur le terrain et sur le silence de la discipline à leur égard, qui pointent la possibilité et la nécessité de les analyser — aussi bien les VSS que leur silenciation.

Nous avons ainsi proposé aux étudiant·e·s les textes : Don Kullic, « La vie sexuelle des anthropologues : subjectivité érotique et travail ethnographique » ; Julie Patarin-Jossec, « Un tabou résilient. Des violences sexistes dans la pratique ethnographique et son enseignement » ; Eva Moreno, « Rape in the field: reflections from a survivor » et « L'un et l'autre sexe: une ethnologue au Maroc » de Béatrice Lecestre. Dans ce dernier texte, l'autrice analyse la variation des rôles genrés qu'elle a incarnés sur le terrain : « L'anthropologue peut jouer, pour avoir accès à l'information, non pas tant de son statut masculin ou féminin, que des attributs locaux de la masculinité et de la féminité » (2011 : 137). Ce texte nous a permis d'évoquer avec les étudiant·e·s la possibilité d'envisager le genre comme une ressource dans l'exercice de terrain et la collecte de données. Ainsi, nous souhaitons les amener à réfléchir à la possibilité de construire l'articulation entre le genre de la chercheuse ou du chercheur et le terrain autrement qu'à l'étalon de la figure androcentrée de l'anthropologue.

### **Pour conclure... et poursuivre**

Pour conclure, nous avons eu des retours positifs à l'égard de cette intervention de la part des étudiants et étudiantes. Elle est le résultat d'une démarche d'étudiant·e·s ou d'ancien·ne·s étudiant·e·s et l'association Anthropossum souhaite poursuivre cette sensibilisation, mais il serait souhaitable qu'elle soit initiée institutionnellement. Plus largement, nous souhaiterions que les réflexions et les travaux d'analyses collectives concernant l'impact des rapports de genre, de classe et de race sur les conditions de production d'une enquête et de sa restitution se multiplient et infusent également les enseignements dispensés dans les formations à l'anthropologie. Aujourd'hui, à la rentrée 2023-2024, une sensibilisation aux VSS apparaît dans le programme de Master 1 en anthropologie de l'Université Toulouse 2 Jean Jaurès. Cette initiative devrait intégrer systématiquement les parcours de formation à l'anthropologie, en licence comme en master, et également se diffuser aux autres disciplines.

### **Références bibliographiques**

- Clair, Isabelle (2016). La sexualité dans la relation d'enquête: Décryptage d'un tabou méthodologique. *Revue française de sociologie* 1, pp.45-70.
- Kulick, Don (2011). La vie sexuelle des anthropologues: subjectivité érotique et travail ethnographique. *Genre, sexualité & société* 6.
- Lecestre-Rollier, Béatrice (2011). L'un et l'autre sexe: une ethnologue au Maroc. *Journal des anthropologues. Association française des anthropologues*, 124-125, pp.137-158.
- Moreno, Eva (1995) « Rape in the field: reflections from a survivor », in Kulick Don, Willson Margaret (eds.), *Taboo. Sex, identity, and erotic subjectivity in anthropological fieldwork*, London, Routledge, pp.219-250.
- Patarin-Jossec, Julie (2020). Un tabou résilient. Des violences sexistes dans la pratique ethnographique et son enseignement. *Terrains/Théories* 12.



© Michel Bozon

## REPENSER LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE MILIEU ACADÉMIQUE : LE PRISME DE LA DÉONTOLOGIE

*Mailys Derenemesnil<sup>33</sup>*

Cette synthèse d'une communication tente de dresser, dans les grandes lignes, le parcours conceptuel adopté pour mettre en lien prévention et lutte contre les violences sexistes et sexuelles et déontologie dans le milieu académique. Un article plus volumineux, plus approfondi et recensant davantage de jurisprudence suivra.

### **Reconsidérer la déontologie dans l'enseignement supérieur et la recherche**

Si l'observation d'un corpus de règles déontologiques et le rituel de prestation de serment qui lui est associé relèvent d'une évidence pour l'exercice de certaines professions<sup>34</sup> au point que leur absence jetterait le discrédit sur leur représentant·e<sup>35</sup> voire la profession tout entière, son évidence ne semble pas s'imposer avec autant de force dans la fonction publique en général et dans l'enseignement supérieur et la recherche en particulier.

En effet, il règne à l'université une méconnaissance quasi institutionnelle des règles déontologiques ne relevant pas directement du champ et de la méthode scientifiques mais de l'éthos professionnel. Ainsi, quand on interroge les fonctionnaires de l'enseignement supérieur et de la recherche à propos tant de leurs obligations déontologiques que du fonctionnement et de l'objet des instances disciplinaires il est rare qu'ils les maîtrisent parfaitement<sup>36</sup>. Cette méconnaissance se manifeste également par une très grande confusion dans la partition entre droit pénal et droit disciplinaire. Méconnaissance qui est parfois instrumentalisée par les établissements désireux de s'abriter derrière l'alibi de la poursuite pénale pour ne pas endosser la responsabilité administrative et la garantie des principes déontologiques. Cela se traduit par l'idée que seule la justice pénale est habilitée à trancher certains faits délictuels en oubliant qu'il est

33-Juriste, formatrice sur les violences sexistes et sexuelles, chercheuse en droit pénal, ancienne chargée de mission égalité femmes-hommes à l'Université Paris Nanterre.

34-Les médecins, avocat·e·s, comptables, magistrat·e·s, forces de l'ordre, etc.

35-Ex. : Soupçonner un magistrat d'impartialité dans le traitement d'un dossier ou dans le jugement d'un·e prévenu·e ou d'un·e accusé·e.

36-C'est un fait que j'observe à l'occasion tant des formations dispensées pour le réseau VSS formations depuis 2018 que dans le cadre d'enquêtes administratives. Le socle commun des obligations des fonctionnaires sont prévues par la loi Le Pors du 13 juillet 1983 et reprises dans les dispositions du code générale de la fonction publique en mars 2022

de la responsabilité de l'établissement de protéger l'ensemble des membres de sa communauté<sup>37</sup> et de sanctionner tous comportements qui violeraient le règlement intérieur ou obligations qui incombent à chacun·e des membres selon leur qualité (étudiant·e·s, enseignant·e·s-chercheur·e·s, personnel administratif).

Par ailleurs, la menace de l'atteinte aux libertés universitaires ou académiques<sup>38</sup> est rapidement brandie dès qu'il est question de déontologie de la recherche ou de l'enseignement à l'université, celle-ci étant trop souvent réduite aux seules questions d'intégrité intellectuelle, d'éthique scientifique et de cumul des fonctions. L'exemple récent de l'introduction de la prestation de serment pour les futur·es docteur·es par la LPR du 24 décembre 2020<sup>39</sup> est, à ce titre, intéressant à deux égards : d'une part, en raison de la polémique qu'elle a suscitée et que traduit la motion de suppression portée par la 22<sup>e</sup> section du Conseil national des universités (CNU) inquiète des « menaces graves » pesant sur les libertés académiques ; d'autre part, le contenu du serment se focalise exclusivement sur l'intégrité et l'éthique de la recherche, aucune mention n'étant faite sur les valeurs et le respect des obligations qui rassemblent des enseignant·es chercheur·es dans la pratique de leur activité et leur rapport aux autres, qu'ils soient des collègues ou des étudiant·es.

Pourtant, la déontologie et son cortège de valeurs et d'obligations ne sont pas absentes de la fonction publique bien qu'il ait fallu attendre la loi du 20 avril 2016<sup>40</sup> pour qu'elle intègre le droit statutaire, soit 60 ans après l'adoption du premier statut général de la fonction publique<sup>41</sup>, ni de l'Université puisque dans une décision du Conseil d'État du 19 mars 2002, est évoquée pour la première fois « la déontologie universitaire »<sup>42</sup>. Ceci étant, les normes relatives aux obligations déontologiques des fonctionnaires étaient déjà matérialisées par des lois<sup>43</sup> ou par des décisions du juge administratif.

---

37-Article L.4121-1 et L.4121-2 du code du travail applicables à la fonction publique conformément à l'article 811-1 du code général de la fonction publique.

38-L'expression « Libertés universitaires » a été introduite par le Doyen de la faculté de droit de Paris, Georges Vedel, dans un article éponyme de la *Revue de l'enseignement supérieur*, 1960, n°4, p.134-139. Les « libertés académiques sont consacrées dans le code de l'éducation à l'article L.952-2 du code de l'éducation. Nous renvoyons pour plus de détails sur l'origine de ces expressions à l'excellent article d'Olivier Beaud « Les libertés universitaires », *Commentaires* 2010/1 (Numéro 129), p.175- 196.

39-Loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur qui a ajouté à l'article L.612-7 du code de l'éducation l'exigence d'une prestation de serment à l'issue de la soutenance de thèse.

40-Loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires.

41-Loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires.

42-CE, 19 mars 2002, n°296984.

43-Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Comment définir l'articulation entre déontologie des fonctionnaires et agent·e·s publics·ques de l'université et traitement des violences sexistes et sexuelles et pourquoi avoir choisi l'angle déontologique à une table-ronde dédiée aux sanctions relatives aux violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche ?

### **Déontologie et violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche : exemple jurisprudentiel**

Dans son ouvrage relatif à la *Déontologie dans la fonction publique*, Emmanuel Aubin donne une définition de la spécificité de la déontologie des établissements publics intéressante parce que centrée sur la notion de prévention et de culture professionnelle garantissant de saines relations interpersonnelles :

« Ciblée sur le fonctionnement de l'administration et des établissements publics, la déontologie vise à instiller dans les services, mais également au sein des pratiques professionnelles de chaque agent (fonctionnaire et agent public), une nouvelle culture de prévention de manquements à d'éventuelles obligations rendant possible le « savoir-vivre ensemble » qui sont le ciment de notre République »<sup>44</sup>.

S'agissant des violences sexistes et sexuelles à l'université, il est incontestable que leur existence révélée au grand jour par les résultats de l'enquête VIRAGE de 2015 se pose avec une acuité devenue chaque jour plus grande depuis le colloque du 4 décembre 2017 « Violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche : de la prise de conscience à la prise en charge »<sup>45</sup>. Toutefois, leur appréhension et leur traitement se heurtent et souffrent de la carence relative à la connaissance et au respect de la déontologie.

En effet, dans l'appréhension générale, la problématique des violences sexistes et sexuelles relève soit d'une procédure pénale soit de la sphère privée et intime : dans les deux cas elle est repoussée au-delà des frontières de l'université.

L'exemple le plus emblématique à cet égard est celui des relations intimes/affectives/sexuelles entre enseignant·es et étudiant·es : si ce type de situation ne relève pas – *a priori* et dans l'hypothèse d'un consentement libre et éclairé<sup>46</sup> – d'une procédure pénale, sa compatibilité avec l'exercice déontologique de la profession

---

44- Emmanuel Aubin, « La déontologie de la fonction publique », Lextenso, 2019 p.28.

45- Colloque international « Violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche : de la prise de conscience à la prise en charge », le 4 décembre 2017 à l'université Paris Diderot. Actes disponibles sur le site de l'ANEF.

46- Ou pour reprendre la formule du code pénal « avec violence, contrainte menace ou surprise » aux articles 222-22 et 222-27 du Code pénal.

d'enseignant·e-chercheur·e doit être légitimement interrogée. Ainsi, une décision récente du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche<sup>47</sup> (CNESER) datant du 23 novembre 2022 a jugé que le fait pour un enseignant de laisser s'installer « une relation avec une étudiante en violation des distances qui s'imposent entre un enseignant et une étudiante » est constitutive d'une faute déontologique pour laquelle une peine d'interdiction d'exercer toutes fonctions d'enseignement et de recherche pendant une durée de trois ans a été prononcée. Dans cette décision, non seulement le cadre professionnel ainsi que les limites qui y sont inhérentes sont parfaitement posés mais surtout les relations entre enseignant et étudiant·es relèvent d'un cadre professionnel. Pourtant il est encore très fréquent chez certain·es représentant·es du corps enseignant de considérer qu'il s'agit de relation entre adultes appartenant à la sphère privée et que l'on s'achemine dangereusement vers le diktat du contrôle de la vie intime supposément prêté aux universités anglo-saxonnes<sup>48</sup>.

C'est faire fi d'une tradition jurisprudentielle bien ancrée puisque dès 1958, le Conseil d'État<sup>49</sup> avait déjà considéré que « des relations constituant un manquement aux bonnes mœurs [ont porté] atteinte à l'honneur de l'université et compromis la dignité et l'autorité de la fonction professorale ». Dans cette décision, c'est le critère de la dignité qui l'a emporté mais l'on pourrait aller sur le terrain de l'impartialité ou de la neutralité. À nouveau, c'est la méconnaissance du droit et des obligations déontologiques qui conduisent à certaines formes de déviance et à sortir d'un cadre professionnel.



### **Conclusion: quel futur pour l'amélioration du traitement des violences sexistes et sexuelles à l'université ?**

Dans un congrès dédié aux futurs, la conclusion qui s'impose est celle des perspectives (ou de quelques perspectives) pour le monde académique et pour

47-Elle est l'instance administrative d'appel des décisions disciplinaires d'une section disciplinaire d'une université à l'égard des enseignant·e·s chercheur·e·s. Elle peut être saisie soit par l'intéressé·e soit par l'université elle-même.

48-Raisonnement maintes fois tenu – bien que se raréfiant – dans le cadre des formations sur les violences sexistes et sexuelles.

49-CE, Section, 20 juin 1958, Sieur Louis, publié au recueil.

une réelle prise en compte en son sein des valeurs et obligations déontologiques relatives aux relations interpersonnelles :

- une prestation de serment adossée à une véritable formation à la déontologie et aux obligations qui incombent aux membres de la communauté selon leur statut (enseignant·e, enseignant·e chercheur·e, étudiant·e, etc.);
- une sensibilisation de l'ensemble de la communauté académique au fonctionnement des procédures pénales et disciplinaires et à la différence de leur objet;
- la réalisation de statistiques des signalements et des procédures disciplinaires mises en place dans les dossiers qui constituent encore à ce jour un véritable angle mort.

À travers ce rapide parcours, nous avons montré qu'il existe des lois et des décisions de sanctions relatives au comportement déontologique des fonctionnaires et des enseignant·e-s-chercheur·e-s. En conséquence, c'est moins par l'ajout de nouvelles règles ou le prononcé de nouvelles sanctions que par le développement d'une culture de la déontologie académique que l'on parviendra à prévenir et lutter efficacement contre les violences sexistes et sexuelles.



© Michel Bozon  
Mailys Derenemesnil, Toulouse

SYMPOSIUM 90<sup>e</sup> CONGRÈS DE L'ACFAS MONTRÉAL,  
MAI 2023 – ACTUALITÉ DE LA RECHERCHE SUR LE GENRE EN  
ÉDUCATION – FORMATION DISCUSSION TRANSATLANTIQUE

**Organisé par Isabelle Collet, Giorgia Magni et Ania Tadlaoui-Brahmi**

Dans le cadre du congrès de l'ACFAS, la revue *Genre Éducation Formation* et le GT13 « Éducation et diversité » de l'AISLF, associés au RIED (réseau international Éducation et diversité), a organisé un colloque transatlantique, qui proposait de traiter la question du genre en éducation.

« On ne naît pas femme, on le devient » : l'importance de la question du genre en éducation est au cœur de la citation féministe la plus célèbre du monde francophone. À partir du moment où il est affirmé qu'aucune nature, qu'aucune biologie, qu'aucun destin pré-écrit ne permet d'expliquer (et de justifier) le monde social, à l'instant où on admet que « l'intervention d'autrui dans la vie de l'enfant est presque originelle et que dès ses premières années sa vocation lui est impérieusement insufflée » (de Beauvoir, 1949, p.286), alors la question du genre en éducation et en formation devient centrale pour comprendre l'organisation sexuée de la société.

Comme l'ont souligné les auteures féministes des années 70-80, la sociologie française de l'éducation des années 1960-1970 s'est essentiellement préoccupée des inégalités de classes, reportant la « variable sexe » à un niveau secondaire. Suite au texte pionnier de Liliane Kandel (1975) qui pointait le fait que le système éducatif français – malgré les principes d'égalité qui l'animent – discrimine les filles et les femmes, des ouvrages fondateurs de ce champ paraissent dans les années 1990. Nicole Mosconi (1989) interroge les effets de la mixité scolaire et crée peu à peu le concept de « rapport sociosexué au savoir » : si tous les individus ont le droit d'acquérir tous les types de savoir, dans les faits, certains savoirs sont considérés comme tabous ou infamants, naturels ou transgressifs selon sa classe sociale et sa catégorie de sexe. De son côté, Marie Duru-Bellat (1990) rend compte de la façon dont l'école prépare les filles et les garçons à des rôles sociaux distincts. *In fine*, que l'on parle de didactique ou de pédagogie, qu'on l'aborde de manière transversale ou disciplinaire, qu'il s'agisse d'éducation des enfants ou de formation des adultes, que l'on se situe dans des institutions de formation ou dans des contextes non formels, il s'agit toujours de venir à bout de la hiérarchie inhérente au genre, soit en formant les individus de manière égalitaire, soit en débarrassant l'éducation des inégalités qui la traversent. Ce sont les thèmes qui

ont traversé les six numéros de la revue *GEF - Genre, Education, Formation*, fondée en 2017. De son côté le RIED (réseau international Éducation et diversité), fondé en 2013, s'attache à étudier les modes et effets des croisements du genre avec les autres divisions sociales, notamment la classe, la race, l'ethnicité, la religion. Un Groupe de travail (GT) rassemble désormais les deux équipes au sein de l' AISLF, le GT 13, « Éducation et diversité ».

### **Quatre thématiques ont été proposées.**

#### 1. *Genre et didactiques* (Nathalie Sayac et Ingrid Verscheure)

Quatre objets d'études sont privilégiés dans les recherches croisant genre et didactique(s) des disciplines dans l'aire francophone: l'investigation des contenus d'enseignement et leurs connotations sexuées dans les curriculums ou les ouvrages scolaires; les analyses des pratiques didactiques en classe; l'évaluation des apprentissages disciplinaires; la question de la formation didactique des enseignant·e·s.

#### 2. *Intersectionnalité en éducation* (Marie Verhoeven et Geneviève Zoïa)

L'imbrication des rapports sociaux, notamment le genre et l'ethnicité, participe de la construction d'un ordre social pluridimensionnel hiérarchisé qui n'épargne pas les sphères de l'éducation ou de la formation puisque c'est la société qui fait l'école. L'approche intersectionnelle ainsi comprise amène à focaliser le questionnement sur l'expérience et le traitement scolaires des personnes descendantes d'immigré·e·s ou autres personnes minoritaires exposées à la « visibilité ».

#### 3. *Conversation critique entre l'école et l'éducation à la citoyenneté numérique autour des principes de justice sociale, d'égalité de genre et d'émancipation* (Simon Colin et Ania Tadlaoui)

Cet axe propose de se saisir du projet démocratique – éduquer à la citoyenneté numérique – par le prisme des approches critiques. Les contributions procéderont d'un effort d'objectivation des savoirs numériques pour dévoiler les rapports sociaux et marges de liberté du sujet pour l'accès à une citoyenneté numérique plus résistante et plus juste.

#### 4. *Mise en œuvre des politiques éducatives en faveur de l'égalité des sexes et des sexualités* (Giorgia Magni et Gaël Pasquier)

Les pays francophones ont fait de l'égalité des sexes et des sexualités un objectif éducatif de l'école à l'université. Pourtant, les recherches tendent à montrer une

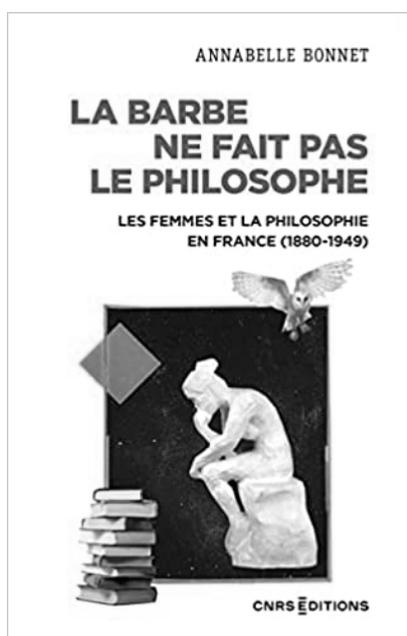
persistance ou une reconfiguration des inégalités, des discriminations et des violences. Cet axe s'intéresse à la réception et à la mise en œuvre des politiques éducatives mobilisées « sur le terrain ».

Ce colloque était ouvert aux chercheur·e·s de toutes disciplines des sciences humaines et sociales en lien avec l'éducation. Dans le but d'avoir un dialogue transatlantique, nous nous sommes efforcés d'équilibrer les pays communicants. La jeune recherche était bienvenue.



© ND – Brasilia (Brésil) – 27-9-2013

# NOTES DE LECTURE



**Annabelle Bonnet. *La barbe ne fait pas le philosophe, Les femmes et la philosophie en France (1880-1949)*.** Éditions du CNRS, Paris, 2022, 336 pp.

L'ironie du titre, « La barbe ne fait pas le philosophe », laissait attendre la rédaction d'un essai plus que d'un ouvrage d'histoire, permettait d'imaginer l'entrée dans de nouveaux modes de pensée avec lesquels nous ne serions pas en familiarité. Or, le parti-pris, clairement lisible dans la table des matières, est celui d'un enchaînement chronologique qui permet d'examiner, de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle au lendemain de la deuxième Guerre mondiale, la place des femmes dans le domaine de la philosophie. « Domaine de la philosophie » est à prendre au sens large, c'est-à-dire

qu'il ne s'agit pas de synthétiser des œuvres mais de récapituler, de l'enseignement secondaire jusqu'aux diplômes universitaires les plus avancés, comment les jeunes filles sont exclues d'un tel enseignement, comment l'institution va tenter de justifier cette exclusion ou accepter de l'assouplir peu à peu sous la pression. La III<sup>e</sup> République interdit officiellement l'enseignement de la philosophie pour les femmes ; il en va de même pour la physique ou les mathématiques, cependant les différentes proscriptions ne sont pas à mettre sur le même plan. En effet, si les sciences apparaissent dans leur superfluité quant à l'avenir des mères et des épouses, si même elles sont considérées comme dépassant leur entendement, la philosophie discrimine garçons et filles autrement. La dernière année de lycée, en introduisant à la philosophie du côté masculin, délivre un message spécifique : que les élèves ont atteint un niveau charnière entre l'âge enfantin et l'âge adulte et que la formation reçue par la philosophie prépare au devenir proche de citoyen. La différenciation n'est donc plus simplement de l'ordre de la connaissance, mais elle entérine la définitive minorité des femmes qui n'auront droit à aucune expression politique ni aucun pouvoir juridique.

L'essentiel du débat s'articule autour d'une lutte d'influence entre l'Église et les pouvoirs d'État, faisant apparaître progressivement la morale comme discipline scolaire. C'est-à-dire que la philosophie à destination des jeunes filles a été assimilée aux notions de devoir et de responsabilité, que celles-ci s'appliquent

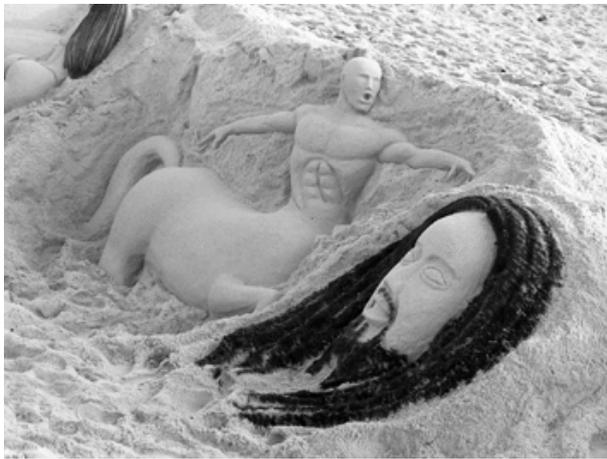
à la famille ou à la société dans son ensemble. Lorsqu'elle perd sa signification édicatrice, la morale s'adresse aux femmes en tant que dérivatif à leur ennui, elle n'a nulle vocation réfléchie mais contrebalance l'absence « d'occupations sérieuses » au sein de la vie domestique. Puisque l'enseignement tronqué ne trouvera son terme qu'en 1924, dans l'intervalle de plus de quarante années pris en compte, les filles seront indirectement rejetées de la formation supérieure par un diplôme de fin d'études bancal.

L'enquête suit alors les parcours chaotiques de candidates à la certification universitaire, jeunes femmes obligées de ruser avec les obstacles et de se présenter aux examens avec leurs propres forces : ainsi Jeanne Benaben première à obtenir une licence de philosophie en 1895, Jeanne Baudry première agrégée de philosophie en 1905, Léontine Zanta première à obtenir le doctorat de philosophie en 1914 (après Camille Bœuf qui fut la première Française à obtenir en 1901 le doctorat de philosophie, mais à l'étranger, après Alice Steriad qui fut la première en France à recevoir le titre de docteur en 1913, mais fut oubliée parce que roumaine)... La liste se prolonge en évoquant les autres conquêtes, cette fois professionnelles, avec des femmes accédant à des fonctions pédagogiques, y compris dans des établissements réservés aux garçons. Ces succès ne convainquent pas grand monde, bien au contraire, ils apparaissent comme une manière d'empiéter sur un espace masculin réservé, au risque évidemment de faire perdre à la candidate ses attributs de féminité éternelle. Les diplômées elles-mêmes ne sont pas à l'abri de revirements, comme celui de Léontine Zanta répudiant finalement l'objet de ses lectures pour la foi catholique.

Ces reniements s'expliquent à la fois par la lutte vaine entreprise, puisqu'après de nombreux efforts la plupart de ces femmes n'auront pas accès à des postes répondant à leur compétence; s'expliquent encore par l'usure de qui perçoit constamment hostilité et réprobation autour de soi et se trouve rattrapée par des injonctions répétées depuis l'enfance ou les siècles. Il faut donc des résistances exceptionnelles pour se défaire d'un discours délétère et être capable comme Clémence Royer d'affirmer : « J'écrase la tête du serpent et répare le péché de la mère Ève, tant que je peux, en le recommençant. Je cueille à pleines mains les fruits de l'arbre de la science pour les offrir à tous ceux qui en veulent, et non pas seulement à un Adam imbécile qui n'osait pas y toucher » (p. 82).

Mais la progression de chacune s'accroche parfois à des modèles masculins et le livre accomplit un long détour par les classes de Bergson dont la popularité a probablement facilité la mixité dans le public. Ainsi la 'mode' du cours du professeur est-elle devenue probablement un facilitateur pour des étudiantes qui se sont trouvées dans un moindre état d'isolement et de marginalité. C'est à cet

enseignement que plusieurs d'entre elles ont puisé et leur intérêt pour les débats intellectuels et leur encouragement à approfondir et poursuivre. Victor Delbos remarque en 1918 que les filles sont parmi ses meilleures élèves. En outre, des circonstances plus dramatiques vont influencer les statistiques : avec la première Guerre mondiale, les bancs se vident et les garçons tués sont si nombreux que l'importance des étudiantes s'en trouve accrue. Quelqu'un comme Hélène Metzger, scientifique de formation, obtient enfin un vrai soutien en la personne d'André Lalande, elle s'affirme dans le domaine de l'écriture, publiant de nombreux livres sur la philosophie des sciences, faisant ainsi passer les femmes de l'apprentissage à la formalisation, même si une restriction veut que le domaine spécifique qu'elle a investi soit, par sa relative technicité, moins glorieux que celui des systèmes abstraits. Lucy Prenant sera pour sa part mieux classée, car, en commentant l'œuvre de Karl Marx, elle ne semble faire aucune concession à son genre.



© ND – Salvador, Brésil, 29-9-2013

Si ces quelques réalisations suscitent un certain optimisme, il est tout à fait trompeur ; les résistances sont toujours féroces, s'attaquant notamment à l'agrégation qui devrait être interdite aux femmes, et qui ne sera autorisée qu'en 1924. Permis ne veut pas dire facilité, le concours ne peut guère être préparé ailleurs qu'à Paris et les débouchés en sont nuls. Les noms se multiplient néanmoins, traités comme des cas, puisqu'il n'y a de naturalité dans aucun parcours, et que ceux-ci

relèvent souvent de l'exploit. En outre, dans le contexte des années trente et de la montée des fascismes, la répression qui s'abat constitue un nouvel obstacle ; quelqu'un comme Simone Weil multiplie les engagements politiques au risque de sa personne, Yvonne Picard est envoyée à Auschwitz comme militante. Bien sûr, on croise Simone de Beauvoir entre les lignes, mais elle, on la connaissait, et même il y a des chances pour qu'elle soit l'une des rares que l'on nomme dès lors que l'on veut parler d'une philosophe de cette première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Il est probable de surcroît que les autres on les ait rencontrées dans ses mémoires, qui restituent un peu de cette atmosphère particulière qui a opprimé et opprime encore les femmes qui s'emparent de la pensée et dont la pensée s'empare.

*Sylvie Camet*



**Matérialisme trans** sous la direction de Pauline Clochec & Noémie Grunenwald, avec les contributions de Philippa Arpin, Séverine Batteux, Emmanuel Beaubatie, Eli Bromley, Pauline Clochec, Joao Gabriel, Noémie Grunenwald, Constance Lefebvre & Karl Ponthieux Stern.

Editions Hystériques & AssociéEs, 2021, 288 pp.

Voilà un titre de prime abord surprenant et qui rend la chercheuse matérialiste que je suis à la fois curieuse et modeste, car, de prime abord, j'aurais dit que ce titre était un oxymore. Jusqu'à présent, je pensais qu'il y avait deux univers distincts : celui de la sociologie (ou de la philosophie) matérialiste qui s'intéresse aux rapports de production ou de reproduction (pour aller vite) et celui de la psychologie qui s'intéresse notamment aux questions d'identité, au sein duquel figure les questions trans.

Les sociologues matérialistes se sont assez peu préoccupé·e·s des questions de sexualité, sauf quand il s'agissait de parler de contrainte sexuelle exercée par le patriarcat. L'exercice d'une sexualité, quelle qu'elle soit semblait relever d'un choix ou d'une disposition individuelle. Iels se sont également peu préoccupé·e·s des questions trans, puisque ce sujet semblait relever exclusivement des mouvements queers et de la psychologie. Bref, les questions LGBTIQ\*, c'était de l'ordre de l'intime et pas du rapport social.

C'est pourquoi je ne m'en suis pas spécialement préoccupée pendant longtemps en travaillant sur l'orientation scolaire et professionnelle, les attitudes des enseignant·e·s, l'imaginaire genré de l'informatique, etc. Mais au même titre que la question des sexualités est devenue inévitable à l'école, par le seul fait qu'il y a dans la société des individu·e·s qui adoptent des comportements non exclusivement hétérosexuels, les questions trans sont devenues tout aussi inévitables.

Mais en parallèle, un autre problème est apparu : des étudiant·e·s se montraient à ce point fasciné·es par les questions d'identité sexuelle ou de transidentité qu'iels en venaient à considérer que les études sur les filles et les garçons étaient caduques et que le simple fait de parler de filles et de garçons était transphobe. Or, si je veux bien admettre que je préjuge de l'auto-identification des élèves en parlant de filles et de garçons, il ne suffit pas de dire que l'assignation de sexe est une construction sociale pour annihiler le patriarcat, c'est-à-dire l'expérience matérielle effective d'une domination du groupe des hommes sur le groupe des femmes. Sachant évidemment qu'en parlant des groupes des hommes ou des femmes, je ne qualifie pas les identités sexuelles / sexuées de chacun des membres de ces groupes,

mais je parle de classes de sexe, qui hiérarchisent puis labellisent les individu·e·s identifié·e·s comme appartenant à ces groupes, sans leur demander leur avis.

Enfin, j'étais navrée par l'agressivité qui jaillissait autour de ces questions chez certains membres des mouvements militants trans comme chez certains groupes féministes dites tradfem ou TERF, vous imposant de prêter une allégeance inconditionnelle à l'une ou l'autre des factions, de sorte qu'il devenait risqué de discuter, si on ne s'était pas assuré d'être en bonne compagnie. Les personnes qui ont été simultanément accusées de transphobie et d'être le jouet du délire trans me comprendront.

Bref, s'il y a bien un livre qui semble pouvoir dépasser ce conflit aussi réducteur qu'exaspérant, ça me semblait être *Matérialisme trans*.

Ce livre m'a conquise dès l'intro... même avant, dès l'« avertissement aux lectrices et aux lecteurs, aux lecteur·rices, au lectorat ou à l'audience (au choix) » parce que c'est une façon de dire qu'on est à la fois dans l'expérimentation, dans l'invention et dans la transgression. Toute position dogmatique est déplacée, y compris par la suite, dans la manière de dégenrer ou démasculiniser le texte. Un livre qui introduit la question trans avec de l'humour ne peut qu'être de bonne compagnie... Et je note que la notation avec x (comme lecteur·x·trice, ou étudiant·x·es) n'est jamais utilisée, alors qu'elle tend à apparaître de plus en plus dans les copies de mes étudiant·e·s, y compris quand iels font l'économie de toute réflexion sur les rapports hiérarchiques qui existent derrière ces notations, ce qui m'énerve. C'est comme ces recherches qui collectent la variable sexe et ensuite, n'en font rien.

Tout d'abord, ne pensez pas que ce livre va vous expliquer l'origine du désir de transition, qui fait que des gens transitionnent et d'autre pas. Il est vrai qu'il pourrait être intellectuellement satisfaisant de connaître la source, mais ça ne change rien à l'existence des faits. Souvenez-vous: on travaille sur la domination masculine / le patriarcat / le genre sans vraiment se préoccuper de la cause première. Il n'y a donc pas de raison de demander aux chercheur·e·s de ce collectif de justifier l'origine de leur objet.

Le programme de ce collectif est le suivant: « Refusant la réduction des réalités trans à des questions d'identité, cet ouvrage assume une perspective féministe matérialiste: il s'agit d'aborder les conditions sociales des personnes trans, leurs positions dans les rapports sociaux de sexe, de race et de classe, ainsi que leurs inscriptions dans les mouvements féministes. » La perspective matérialiste est effectivement limpide. Et alors, qu'est-ce que ça donne? Et surtout: est-ce que la formule « rapports sociaux de sexe » va pouvoir parler de la question trans? Je connais des militant·e·s féministes qui s'évanouiraient à moins: utiliser « sexe » est devenu aussi violent pour elles et eux qu'utiliser « nègre »: ce serait le révélateur d'une pensée essentialiste.

Le premier chapitre de Pauline Clochec fait une généalogie de la pensée matérialiste, depuis son origine marxiste à la possibilité d'un matérialisme trans, en passant par le féminisme matérialiste. Que signifie « matériel » dans ce cas ? Il s'agit de ramener l'histoire à ses supports concrets : les rapports sociaux et les intérêts économiques des classes sociales, et non à des représentations ou des idées abstraites comme le droit ou la justice. En d'autres termes, il ne s'agit pas d'étudier l'existence sociale et historique des humains à partir de leur conscience, mais à partir des conditions matérielles de leur existence et des pratiques qui en découlent, notamment le travail. Les individus forment une classe, à partir du moment où ils s'opposent à une autre classe. La classe qui a été tout d'abord étudiée est la classe sociale (au point qu'on se contente de parler de « classe » sans plus de précision). Le féminisme matérialiste, théorisé par Delphy, se concentre sur la classe de sexe. Il pose en préambule un principe antinaturaliste : le genre précède le sexe, c'est-à-dire que c'est le système social qui préside à la hiérarchie des sexes (i.e. le genre) qui produit deux groupes humains supposés homogènes (les hommes et les femmes) qu'on va ensuite prétendre naturels, pour justifier à rebours la hiérarchie.

Je me permets de marquer une pause : je sais qu'il existe dans la nature des mâles et des femelles, ce n'est pas de cela dont on parle ici. La division femmes / hommes attribue bien d'autres caractéristiques que simplement des appareils reproducteurs différents. Quand on voit le nombre de fois où, dans une vie, ces appareils reproducteurs sont utilisés, on est en droit de s'étonner que ce soit devenu une caractéristique à ce point centrale pour définir les individus.

Reprenons le texte de Clochec. On en arrive à la notion de classe de sexe : il s'agit de rendre compte de l'oppression des femmes à partir de leur position dans les rapports de production. À cela, Nicole-Claude Mathieu ajoute l'autre grand vecteur de l'oppression que sont la sexualité et la reproduction. Gardons à l'esprit que le but du matérialisme, c'est d'abolir le genre, c'est-à-dire d'abolir l'Ennemi principal (pour citer Delphy), le système hiérarchique. En langue matérialiste, on dira que l'abolition du genre permettra d'abolir les rôles de sexe. Est-ce qu'on peut appeler ce système hiérarchique le patriarcat ? Pas d'après Guillaumin et surtout pas d'après Wittig qui estime que le terme « patriarcat » renaturalise les sexes en supposant des rôles de pères et de mères : l'hétérosexualité apparaît donc comme le régime politique fondamental dans la constitution hiérarchique des classes de sexe.

Second aparté : à mon sens, arrivé·e·s à ce stade de la réflexion, nous constatons que les rapports sociaux de classes sociales et de classes de sexe (pour employer une terminologie complète) ne vont pas permettre de penser l'oppression spécifique qui pèse sur les individu·es non exclusivement hétérosexuel·le·s. Il ne s'agit pas ici de discuter de la manière dont une conscience (on pourrait dire une identité)

homo ou hétéro se constitue, mais bien comment l'appartenance à ces groupes sociaux hétéro / non-hétéro produit des conditions matérielles inégales pour les individu·e·s. Comme le propose Gaël Pasquier, nous pourrions parler de rapports sociaux de sexualités (encore que le terme sexualité incluant les pratiques, je me dis que les pratiques sexuelles ne définissent pas de rapports sociaux).

Après toutes ces considérations, Clochec nous amène vers un matérialisme de la transitude (on pourra lire aussi du fait trans) et non de la transidentité. L'approche féministe matérialiste de la transitude se démarque des théories queers qui mettent souvent de côté l'oppression du féminin au nom d'une utopie queer dégenrée. Elles mettent au centre une subversion individuelle (néolibérale?) et éventuellement artistique des codes sexués. Chez Butler, par exemple, la transidentité serait une donnée intérieure, une identité de genre. Le fait trans n'est politiquement pertinent que comme un processus social. Ainsi, le programme du matérialisme trans est donc d'appréhender la transitude « non à partir d'un état psychique, mais d'un processus observable, à savoir la transition, et de comprendre celle-ci comme un processus social comportant des aspects pouvant être relationnels, juridiques et corporels » (p.41).

Ce qu'il est important de comprendre, dans ce processus, c'est que si la transition est certes une question d'identité de genre (cette fois, je suis dans le chapitre d'Emmanuel Beaubatie), c'est avant tout une question de mobilité sociale. Les trans ne sont normatifs ou subversifs ni par essence ni par hasard, ce sont des transfuges de classe de sexes, et le sens de la mobilité change considérablement leur expérience de transition.

Sans surprise, cet ouvrage taille des croupières au féminisme « queer », accusé de fétichiser les femmes trans. D'après Constance Lefèbvre, p.110: « pour ces mouvements qui considèrent que la subversion des normes de genre est le moyen privilégié de subvertir le genre, d'abolir les catégories homme/femme et la hiérarchie associée, les personnes trans, censées incarner une forme de subversion du genre, sont au centre des discours », mais à certaines conditions. La bonne façon d'être trans, pour le féminisme queer, c'est la désidentification: « se revendiquer femme n'est pas aussi bien toléré pour les femmes trans que pour les femmes cis. Dans certains cas, elles sont même découragées dans leurs démarches de transition: modifier son corps au travers d'opérations, en particulier d'opérations génitales, est interprété comme une tentative de normalisation du corps « déviant » des femmes trans » (p.111). En somme, le féminisme queer instrumentalise les femmes trans au service d'une utopie dégenrée. Comme ajoute Lefèbvre: le corps des femmes trans devient un enjeu idéologique, comme l'est le corps des femmes, en général. On en vient alors inévitablement à la place des femmes trans dans les mouvements féministes en général et cet ouvrage propose une base de discussion ni fumeuse,

ni naturalisante: « les femmes trans doivent être incluses dans le féminisme non pas du fait d'une notion abstraite d'identité de genre, ou parce que la structure de notre cerveau ferait de nous des femmes, mais parce que nous partageons des expériences matérielles et des buts avec les autres femmes. Les femmes en tant que classe partagent l'expérience d'être modelées comme des personnes qui sont exploitées, soumises et opprimées par les intérêts et la domination des hommes en tant que classe » (p.46). J'ai déjà entendu une kyrielle d'objections à cette phrase d'Alysson Escalante (que d'autres chapitres de l'ouvrage s'attacheront à démonter), mais elle a le mérite de poser les éléments du débat dans un contexte matérialiste clairement défini.

Je vous laisse découvrir dans le détail les autres articles, sur la place des hommes trans, les corps trans racisés, etc. Et je termine sur le seul point qui me laisse sur ma faim. Ce n'est pas « trans » le mot qui revient massivement dans les écoles, mais plutôt « non binaire ». Cette appellation fourre-tout recouvre de très nombreuses revendications: on peut y trouver un ras-le-bol des assignations stéréotypées, un malaise à devoir choisir dans un système qui flèche deux possibles: fille-proie ou garçon-prédateur, une rébellion adolescente contre un corps mystérieux qui se transforme et bien sûr, une affirmation trans. Comment qualifier alors cet ensemble qui ne relève souvent pas de la transitude, mais qui doit être pris au sérieux: il ne s'agit ni de mode, ni d'un caprice ado, ni d'un grand plan de subversion des mouvements trans et/ou féministes. Beaubatie effleure le sujet, mais de manière insatisfaisante: « Une division centrale oppose des personnes dites « binaires » à d'autres qui se disent « non-binaires ». Les premier·ère·s s'identifieraient en tant qu'hommes ou femmes, acceptant de s'inscrire dans un modèle dimorphique, tandis que les secondes souhaiteraient s'en extraire. » On notera alors qu'en toute logique, on peut considérer comme binaires les personnes trans. Il ajoute: « Les façons qu'ont les individus d'habiter le genre ne sont ni dichotomiques ni monolithiques. Si l'espace social de classe a été amplement investigué par les sciences sociales, il n'en a pas été de même pour l'espace social du genre. Or, nombreuses



© ND – Salvador, Brésil,  
29-9-2013

sont les positions qui coexistent au sein de cet espace. » J'adhère volontiers à cette formule d'espace social du genre qui va permettre de regrouper dans une seule formule toutes les questions qui découlent du genre, sans les réduire à l'une ou l'autre dimension.

Bref, Matérialisme trans a le mérite de poser les questions de manière étayée, réfléchie et référencée, par des personnes qui ont une fort bonne connaissance de la pensée matérialiste. C'est un excellent recueil.

*Isabelle Collet*



© ND – Brasilia (Brésil), 27-9-2013

**Odile Merckling, *Femmes, chômage et autonomie. Des droits sociaux pour abolir la précarité et le patriarcat***, Paris, éditions Syllepse, 2023, 216 pages.

Odile Merckling est déjà l'autrice de plusieurs travaux sur ces problèmes de chômage et de précarité qui touchent plus particulièrement les femmes à l'heure actuelle, et qui est d'autant plus

d'actualité avec la réforme de la retraite qui s'applique dès maintenant.

Je ne peux donner tous les chiffres sur lesquels elle s'appuie, mais qui sont indispensables à tout enseignement et recherches en sociologie ou psychologie du travail. Ce travail très documenté et bien explicité avec d'ailleurs un précieux glossaire s'appuie aussi sur une très riche et très complète bibliographie d'environ 150 références (françaises), souvent collectives.

Son introduction trace un tout aussi indispensable historique des droits sociaux des femmes qui ont reposé longtemps, et reposent souvent encore, sur les droits sociaux liés à l'activité du mari, et non pas sur la citoyenneté de chaque individu, homme ou femme. Cet historique explique bien aussi l'entrée des femmes sur le marché du travail dans des emplois à temps plein dans les années soixante, suivie d'une dégradation avec l'arrivée d'un travail à temps partiel imposé, sous prétexte de conciliation entre vie professionnelle et familiale, utilisé en fait comme outil de flexibilité. Restons attentif aussi à la montée récente du télétravail et de la micro-entreprise dans ce même esprit de conciliation travail/famille.

Si les écarts entre les taux d'activité hommes-femmes se réduisent progressivement comme ceux du chômage, il n'en reste pas moins que les travailleurs les plus précaires sont très majoritairement des femmes, dont de nombreuses femmes immigrées. Pensons aux grèves récurrentes des sans-papiers, mais ce sont surtout des grèves d'hommes. Côté femmes, les luttes depuis 2018 contre la réforme de l'assurance chômage ont été surtout menées par les assistantes maternelles et les salariées des services à la personne.

Les femmes sont donc en première ligne dans les emplois précaires, dans l'hôtellerie, dans les services à la personne, les aides-soignantes, chez les assistantes maternelles, dans le ménage et l'entretien, et le grand nettoyage, dont les horaires sont connus pour être particulièrement éclatés, ce qui va aussi avec la multiplication des contrats atypiques, comme d'ailleurs pour les caissières de la grande distribution qui ont mené une grève passée assez inaperçue il y a quelques années, en 2008.

Odile Merckling signale la nouveauté et l'expansion du secteur associatif qui a triplé ces quarante dernières années, au détriment de nombreux services publics de plus en plus précarisés en CDD. Tous ces emplois peuvent être par ailleurs instables, de par la nature bien particulière du public du care : enfants et personnes âgées, mais aussi de l'instabilité structurelle du secteur associatif. Deux cas, celui d'Emilie, aide à domicile, et celui de Sylvie, assistante maternelle, illustrent très bien ces conditions très dépendantes du « client », et de son âge !

C'est là où la question du chômage prend toute sa place, car elle s'imbrique dans cette instabilité de l'emploi.

En matière d'assurance chômage, les modalités de la réforme de 2019-21 entraînent une allocation journalière très défavorable pour les temps partiels par rapport à un temps plein, à tel point que les organisations syndicales ont invoqué une « discrimination indirecte injustifiée envers les femmes qui constituent la majorité des travailleurs ayant un parcours d'emploi fractionné. » L'emploi fractionné étant même encore plus défavorable qu'un emploi discontinu.

L'égalité entre femmes et hommes existe pourtant au moins dans ce domaine du chômage ! Depuis quinze ans, les taux de chômage masculin et féminin sont proches. Le processus d'égalisation des taux de chômage remonte à plus de trente ans. Dès la fin des années 1980, l'écart se réduit. Il est de deux points au détriment des femmes au début des années 2000 mais les courbes se rencontrent pour la première fois fin 2009. Ce rapprochement sur une longue période reflète de manière structurelle l'élévation du niveau d'éducation des filles, mais est aussi le résultat du déclin de l'industrie, secteur très majoritairement masculin, et du développement des services, beaucoup plus féminisé.

Conséquence de ces mauvaises conditions de travail (et donc de salaire !), le taux d'activité des femmes stagne, alors qu'il tendait historiquement à rattraper celui des hommes. L'écart se stabilise autour de dix points. Une partie des femmes, découragées, cesse de se porter sur le marché du travail et n'apparaît plus dans les statistiques du chômage. En 2021, 1,1 million de femmes n'étaient pas considérées comme actives, mais indiquaient à l'Insee qu'elles souhaitaient travailler, contre 843 000 hommes.

Le dernier chapitre propose des solutions par rapport au risque de chômage : un droit à un revenu de remplacement devrait être assuré à toute personne en situation d'incapacité au travail, quelles qu'en soient les raisons. Odile Merckling ne propose pas le RUE, le fameux revenu universel d'existence qui a conduit à un certain échec son défenseur, Benoît Hamon en 2017, mais montre que l'aide et la protection sociales qui s'appliquent davantage aux femmes sont en fait une continuation d'une politique patriarcale, et que chômage et précarité renforcent

les rôles sociaux genrés, au travail comme dans la vie privée.

Ce qu'elle propose est un statut de vie sociale et professionnelle, tout en gardant la continuité des droits sociaux, conditions de l'autonomie des femmes comme, rappelons-le, Simone de Beauvoir l'a toujours défendu.

Mais cette création doit s'inscrire dans un ensemble de mesures d'égalité au travail entre les hommes et les femmes, où l'on sait qu'il reste beaucoup à faire, en matière de ségrégation des emplois et de la formation.

*Annik Houel*

# Thèses et HDR

**Alexia DUPREZ. Dépistage et prise en charge des violences faites aux femmes en parcours d'IVG : analyse d'une sensibilisation des professionnels de santé.**

Soutenance d'un doctorat de médecine le 19 septembre 2023 à l'université de Lille.

## **Jury**

Sophie Catteau-Jonard, présidente

Damien Subtil, assesseur

Sylvie Cromer, assesseure

Tiphaine De Foucher, assesseure

Constance Devemy, directrice de thèse

## **Résumé**

### *Introduction*

Le dépistage systématique des violences faites aux femmes (VFF) est désormais recommandé par la plupart des sociétés savantes. La fréquence de ces violences, leurs conséquences sur la santé mentale et physique ainsi que leurs répercussions économiques font de la lutte contre les VFF un enjeu de santé publique majeur. L'objectif de cette étude était de déterminer l'évolution du taux de violences déclarées lors d'un parcours d'IVG après sensibilisation des professionnels de santé.

### *Matériel et méthodes*

Il s'agit d'une analyse rétrospective de type avant-après, mono-centrique, réalisée dans le service d'orthogénie du CHU de Lille entre mai 2021 et mai 2023. Une sensibilisation aux VFF a été proposée à tous les professionnels ayant un rôle dans le service d'orthogénie. Deux groupes de patientes ont été constitués : un groupe de patientes reçues en pré-sensibilisation, l'autre groupe en post-sensibilisation.

### *Résultats*

500 patientes ont été analysées en pré-test, et 358 en post-test. 32 professionnels ont assisté à la sensibilisation. Il existait une augmentation significative du taux de violences déclarées en post-test, avec 15,1 % de VFF récentes ( $p < 0,001$ ) et 36 % de violences sur la vie entière ( $p < 0,001$ ). Les freins au dépistage évoqués par les soignants avant sensibilisation étaient principalement le manque de connaissance, de temps et d'aisance face aux situations de VFF. Il a été observé une prévalence de violences déclarées plus élevée chez les psychologues (15,1 %) et les internes (11,3 %) que chez les médecins séniors (4,2 %). Des facteurs significativement

associés aux violences récentes ont été mis en évidence et peuvent constituer des signes d'alerte dans le dépistage de ces violences : la séparation conjugale récente ou en cours, une demande d'IVG pour une grossesse initialement désirée, une IVG à un terme 12SA ou 14SA, une IVG annulée ou reportée, un co-responsable de la grossesse non informé de l'état gravidique.

### *Conclusion*

Une sensibilisation des professionnels de santé a permis une augmentation significative du taux de dépistage des VFF en parcours d'IVG. La valorisation des actes de repérage et de prise en charge des violences faites aux femmes semble indispensable pour inciter les soignants à l'intégration de ces derniers dans le pratique clinique.

*Mots-clés : violences faites aux femmes, dépistage, violences de genre, IVG, sensibilisation.*

### **Charlotte FOUCHER ZARMANIAN, *Femmes et Histoire de l'art : Créations, représentations, transmissions***

Soutenance publique d'Habilitation à Diriger des Recherches (CNRS, UMR LEGS) le mardi 12 décembre 2023, Institut National d'Histoire de l'Art (INHA)

### **Jury**

Rémi Labrusse, directeur d'études à l'EHESS, garant

Laurence Bertrand Dorléac, professeure des universités à Sciences-Po, présidente de la Fondation Nationale des Sciences Politiques

Emmelyn Butterfield-Rosen, Assistant Professor, Institute of Fine Arts, New York University

Anne Lafont, directrice d'études à l'EHESS

Françoise Mardrus, conservatrice au Musée du Louvre, directrice des études muséales et de l'Appui à la recherche, responsable du Centre Vivant-Denon

François-René Martin, professeur à l'École Nationale des Beaux-Arts, coordinateur du Centre de recherche à l'École du Louvre

Julie Verlaine, professeure à l'Université François-Rabelais de Tours

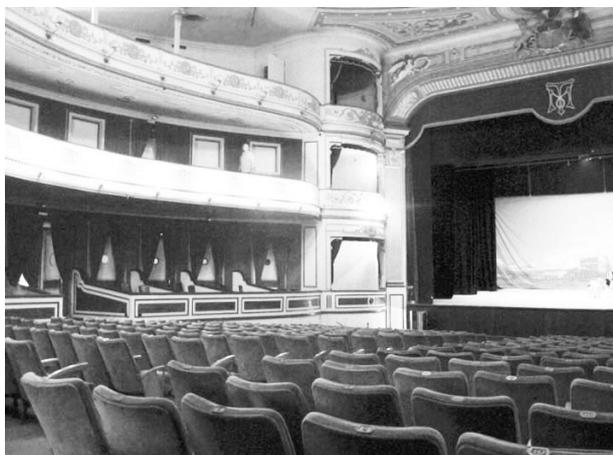
Le dossier discuté en soutenance comprend :

- un mémoire de synthèse
- quatre ouvrages (co-)dirigés
- un florilège de publications
- un manuscrit inédit intitulé *Femmes, art et savoir. Historiennes de l'art en France (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*.

Ce mémoire propose un récit, celui d'une histoire de l'art positionnée du point de vue des femmes dans le périmètre précis de la France. Sans se prétendre exhaustif, et bien conscient des critiques qu'il peut induire, ce récit désire offrir une autre lecture, un regard différent mais non délibérément placé en opposition avec une historiographie de l'art qui s'est construite sur des noms réitérés – ceux d'hommes estimés dignes d'entrer et de demeurer dans le canon. Car, de cette histoire-ci, ce travail d'abord se nourrit, se débat, se questionne, pour ensuite envisager les prémices d'une autre narration.

Intriquer les femmes, l'art et le savoir suppose d'écrire l'histoire d'une conquête, celle d'une autorité savante par les femmes dans les domaines de l'art. Se faire un nom, être reconnue pour, se sentir légitime dans : ce processus s'est effectué en endossant, ou le plus souvent en contournant, les attentes du genre et les contraintes sociales dans des milieux intellectuels et institutionnels qui ne leur étaient *a priori* pas favorables, et tout cela en dépit d'une relation liant esthétique et féminité qui s'est durablement imposée dans les imaginaires.

Située à l'intersection d'une histoire intellectuelle, d'une sociologie des professions et d'une histoire des femmes et du genre, cette analyse sur un temps long recouvrant près de deux siècles, et examinant un corpus de plus d'une centaine de personnalités au travers de documents archivistiques, de dépouillements de sources imprimées, de lectures et d'entretiens, a permis la réalisation d'une étude en trois temps que je définirai comme suit : le temps des percées où des femmes ont expérimenté des choses avant que l'histoire de l'art n'advienne dans le champ des disciplines scientifiques (avant 1900), le temps de la légitimation qui repose sur la nécessité de travailler sur des territoires réservés ou délaissés pour mieux préparer son entrée (1900-1945), le temps de l'expansion qui voit les femmes conquérir une multitude d'espaces, le tout à la faveur d'une expertise qui se trouve désormais plus largement et équitablement partagée (1945-1970).



© ND – Théâtre municipal, Iquique (Chili)  
27-11-2014

**Chloé LAMAIRE, *Mise à distance du féminin : le spectre de l'antiféminisme dans le roman des dadaïstes* (Extraits d'un chapitre de la thèse de doctorat *Dada et le roman. De l'aventure à l'errance : motifs d'une narrativité dadaïste*).**

Thèse soutenue le 9 octobre 2023 à Nancy, Université de Lorraine.

### **Jury**

Sylvie Camet, Université de Lorraine, co-directrice de thèse

Rotraud von Kulesa, Université d'Augsbourg), co-directrice de thèse

Guillaume Bridet, Université Sorbonne Nouvelle, rapporteur

Tania Collani, Université de Haute-Alsace, examinatrice

Rotraud von Kulesa, Universität Augsburg

Thomas Klinkert, Universität Zürich, rapporteur

Agathe Mareuge, Sorbonne Université, examinatrice

Les avant-gardes du XX<sup>e</sup> siècle, artistiques ou politiques, se veulent viriles par définition. Futuristes et, plus encore surréalistes exècrent le féminin presque autant que le féminisme, excluent les femmes de leurs entreprises créatrices, ne les admettent qu'en amantes voluptueuses et soumises, en complices discrètes dont on hésite à reconnaître le visage sur les photographies de groupe<sup>50</sup>.

Nous nous intéresserons à ce paradigme, cette question de l'homme au sein du mouvement Dada et plus particulièrement dans le roman des dadaïstes. Le roman d'aventure est propice à la propagation d'images et de discours associés à la promotion d'une virilité forte, discours que les dadaïstes détournent de différentes façons dans leurs textes mais qu'ils ne rejettent pas catégoriquement. C'est sur ces détournements et sur cette réécriture des discours et images sur le *genre* que nous nous concentrerons. Nous nous intéresserons plus particulièrement à l'image de la femme dans les romans du corpus afin de nous interroger sur la présence d'une pensée antiféministe, d'une pensée hostile à une émancipation féminine, dans ces œuvres. La réactivation d'une idéologie virile, qui se produit souvent en conséquence d'un discours de crise de la masculinité, va souvent de pair avec un mouvement conservateur voire réactionnaire rejetant les femmes, ou plus spécifiquement les mouvements de femmes remettant en question l'idéologie patriarcale et la domination masculine<sup>51</sup>. Les avant-gardes n'y ont pas échappé et ont parfois pu faire preuve d'un antiféminisme radical et assumé, comme dans le

---

50-Perrot, Michelle: « Préface », in: Bard, Christine (dir.): *Un siècle d'antiféminisme*, Paris: Fayard 1999, p. 10.

51-Dupuis-Déry, Francis: *La crise de la masculinité. Autopsie d'un mythe tenace*, Montréal: Les Editions du remue-ménage 2018 (collection Observatoire de l'antiféminisme) p. 53. « Plusieurs études plus ou moins critiques des crises de la masculinité révèlent que ce phénomène survient toujours en réaction à l'attitude de femmes qui remettent en cause un tant soit peu quelques normes patriarcales. »

cas du futurisme<sup>52</sup>. Dada n'est pas connu comme un mouvement féministe<sup>53</sup> mais il reste une avant-garde dans laquelle l'antiféminisme semble être moins présent et affirmé qu'ailleurs<sup>54</sup>. Dada est peut-être l'une des avant-gardes qui a laissé le plus d'espace aux femmes pour créer et s'approprier les idées du mouvement selon une pensée égalitaire (tout le monde peut être Président et Présidente du mouvement). Néanmoins, le mode de diffusion des œuvres ainsi que les différentes formes artistiques utilisées ont eu pour résultat que les hommes se sont souvent accaparé le monopole de la parole et de la présence publique, au détriment du travail des artistes féminines<sup>55</sup>. Le milieu de l'avant-garde est un milieu plutôt hostile pour les femmes, de même que celui de l'aventure. Dans ces deux espaces, il est d'ailleurs possible de voir des parallèles concernant leur place. L'avant-garde (comme l'aventure) est un espace de contestation où de nombreuses normes et règles, notamment artistiques, ne s'appliquent pas ou plus. Lieu de liberté, c'est également un lieu de concurrence comme le montrent les nombreuses rivalités entre artistes et mouvements. C'est le lieu de l'affirmation de soi, qu'il s'agisse de sa virilité ou de son identité artistique. Cet espace semble peu s'appliquer au féminin, lui laisser peu de place, voire le considérer comme inapproprié à cet espace.

Le roman des dadaïstes reste-t-il fidèle au roman d'aventure concernant les représentations du *genre* et surtout de la femme? Concernant la répartition genrée des espaces, on observe effectivement une grande similitude entre les deux. L'aventure est le milieu masculin et viril par excellence, les femmes qui intègrent cet espace doivent être virilisées ou discréditées. Le quotidien, l'espace hors du temps et du lieu de l'aventure est celui du féminin. Nous pourrions apporter une petite nuance par rapport au roman d'aventure en ce qui concerne les valeurs attribuées à ces espaces. Le quotidien est l'espace féminin mais il est également attribué à un espace bourgeois, c'est-à-dire un espace négatif à fuir à tout prix pour les dadaïstes, tandis que le roman d'aventure voyait d'un œil positif la réintégration et l'adaptation du héros revenant au foyer et à la normalité. Les femmes liées au quotidien (et notamment les mères et les compagnes ou

---

52-Tomiche, Anne: « Genres et manifestes artistiques ». In: *Itinéraires* [En ligne], 2012-1 | 2012, mis en ligne le 01 septembre 2012, p.21-34 (consulté le 19 avril 2019).; Bard, Christine (dir.): *op. cit.*, p.61.

53-Il suffit de considérer les déclarations de certains dadaïstes ou de prendre en compte la place marginale qu'ont occupé les artistes féminines malgré leurs contributions parfois significatives au développement (par exemple dans le cas de Emmy Hennings) que l'on connaît et comprend aujourd'hui beaucoup mieux. Les remarques de Hans Richter à l'égard de Hannah Höch sont sur ce point exemplaires, voir Richter, Hans: *Dada – art et anti-art*, Bruxelles: Editions de la connaissance, 1965, p. 124.

54-Bridet, Guillaume & Tomiche, Anne: « Introduction », in: *Itinéraires* [En ligne], 2012-1, *op. cit.*, p. 10.

55-Bridet, Guillaume & Tomiche, Anne: « Introduction », in: *Itinéraires* [En ligne], 2012-1, *op. cit.*, p. 10. Sur les arts appliqués utilisés par les artistes féminines de Dada voir également: Hemus, Ruth: « 'Fait à la main' – les femmes dadaïstes et les arts appliqués », in: *Itinéraires* [En ligne], 2012-1, *op. cit.*, p.65-77.

épouses) sont les pires pour les aventuriers dadaïstes et doivent être mises à distance. Quant aux aventurières, elles sont également suspectes voire dangereuses. Elles le sont d'autant plus lorsqu'elles incarnent une féminité émancipée ou plutôt en recherche d'émancipation. Leur féminité doit alors être corrompue afin qu'elles n'accèdent pas à l'expérience de déformation et de destruction des liens à la société que vivent les aventuriers dadaïstes. La sexualité sert généralement ce dessein et elle semble toujours venir corrompre la féminité des personnages, à travers la prostitution ou l'exposition d'une sexualité plus libre qui serait cependant toujours le symbole d'une corruption ou d'une dégénérescence liée à la religion ou à l'état psychique des femmes qui la pratiquent.

Le roman d'Emmy Hennings constitue cependant une exception intéressante au sein du corpus. Cette œuvre permet de montrer, en parallèle des crispations identitaires masculines, le développement d'une pensée et d'un discours de l'émancipation. Ce roman permet de montrer le potentiel de la pensée dadaïste de la destruction/déformation qui n'est pas *a priori* une pensée *genrée*, son appropriation féminine, comme dans le cas de Hennings, peut permettre de développer une pensée révoltée et émancipatrice pour l'époque. L'antiféminisme et la misogynie latente sont dénoncés, de même que les mécanismes complexes de la domination masculine sont mis en lumière dans l'œuvre. Cette appropriation particulière de la pensée dadaïste fait de ce roman un texte riche et intéressant apportant une perspective nouvelle sur la question de la représentation du *genre* au sein du corpus. Ce roman montre également le potentiel de la pensée dadaïste.

Si cette pensée a pu permettre le développement d'une pensée de la révolte et de l'émancipation, comme dans le roman d'Emmy Hennings, cela reste l'exception du corpus et les écrivains masculins se sont approprié cette pensée de façon différente, sans remettre en question les rôles genrés et notamment la représentation du féminin. Ils semblent être souvent méfiants voire opposés à toute tentative d'émancipation : « [...] plaindre la femme victime est une chose, une autre de lui consentir le droit de se révolter<sup>56</sup>. » Le roman des dadaïstes ne semble alors pas représenter le féminin de façon novatrice dans le contexte de l'époque et semble même perpétuer un « mythe des Années folles<sup>57</sup> », ce mythe de la garçonne et d'une émancipation féminine qui semble plutôt être le reflet d'une angoisse masculine qu'une réalité sociale, comme le montre notamment le roman d'Emmy Hennings, dure réalité de femmes qui se sont écartées des rôles traditionnels genrés. Si une différence semble néanmoins apparaître dans la mise en scène de

---

56-Maugue, Annelise: *op. cit.*, p. 70.

57-Thébaud, Françoise et Bard, Christine: « Les effets antiféministes de la Grande Guerre », in: Bard, Christine (dir.): *op. cit.*, p. 161.



Hannah Höch,  
*Beautiful Girl*, 1920

la sexualité, beaucoup plus présente dans le contexte de la révolution sexuelle des avant-gardes, la sexualité féminine présentée dans les textes reste subordonnée au plaisir masculin. L'émancipation est vue d'un œil critique comme une menace à la virilité. « Si les femmes cessent d'être des femmes, comment les hommes pourraient-ils être des hommes<sup>58</sup> ? » Cette interrogation vaut également pour le roman des dadaïstes.

**Laurence SCHNITZLER, *Écrire et représenter le pouvoir genré et sexuel des violences domestiques*, thèse en Arts du spectacle, Université de Toulouse Jean Jaurès, sous la direction de Muriel Plana (Université de Toulouse Jean Jaurès) et de Hélène Marquié (Université de Paris 8).**

Thèse soutenue le 3 novembre 2023 à l'Université Toulouse II Jean Jaurès.

### **Jury**

Pierre Katuszewski, Université Bordeaux Montaigne, rapporteur

Pierre Longuenesse, Université Sorbonne Nouvelle

Mireille Losco-Lena, ENSATT, rapporteuse

Hélène Marquié, Université de Paris 8, directrice

Muriel Plana, Université de Toulouse Jean Jaurès, directrice

Frédéric Sounac, Université de Toulouse Jean Jaurès, président

Cette thèse examine comment sont représentées les violences conjugales, au théâtre, à l'écran et dans la photographie en France et aux États-Unis à partir des années 1970. Après un aperçu de l'histoire des violences domestiques au théâtre, à l'écran et dans les mythes, elle analyse les clichés de représentations des victimes (femmes et enfants), des bourreaux et des témoins, notamment du domaine médico-social. Enfin, j'observe comment ces histoires sont contées, les constructions de leurs récits et si elles permettent une liberté de pensée ou d'émotion au public au lieu de procéder par des mécanismes manipulateurs. J'interroge également l'approche des auteurs et autrices : s'agit-il de choquer le public, de faire sensation ou de laisser l'espace à une réflexion qui peut être différente pour chaque spectateur·trice ? Ces fictions sur les violences domestiques sont-elles bâties sur une violence faite au public ?

---

58-Perrot, Michelle: *op. cit.*, p. 18.

Dans un deuxième temps, j'analyse comment se sont déroulées les répétitions, quelles ont été les approches et méthodologies des metteurs·euses en scène et s'il y a eu violence envers les interprètes. Ces maltraitances sont alors étudiées à travers le prisme de l'idéologie du génie artistique, tout comme la violence domestique est examinée à travers le prisme oppressif de l'idéologie de l'amour romantique. Tout au long de cette thèse, j'observe également les contre-modèles aux pratiques dominantes mises en place par les différents artistes.

Enfin, je termine par la recherche-crédation en soumettant ma propre création et son processus de production à ces questions, pour finir sur une auto-rédation de la captation de ma pièce. En effet, cette thèse est inscrite en recherche-crédation et ma pièce *Elle se tut – Son silence* sur un couple de lesbiennes dans une dynamique victime – bourreau au XVIII<sup>e</sup> siècle, fait partie de mes objets d'étude, au même titre que les autres œuvres du corpus.

Ainsi, cette thèse interroge l'apport des études théâtrales, de ses méthodes et prismes d'analyses, tout comme la contribution du théâtre à travers ses écritures, narrations et mises en scène à la question de la violence domestique. Pour chacune des œuvres du corpus, nous nous demandons quelle est leur visée, si elles sont militantes ou politiques, si elles sont polysémiques ou monologiques (à thèse). Nous analysons également les genres de ces œuvres. À travers ces études et cet art, notre hypothèse est que des nouvelles questions et réponses peuvent émerger, qu'il existe des angles morts de la recherche qui n'ont pas encore été éclairés, faute de moyens appropriés (méthodologies, approches, etc.) et que certains aspects ont pu échapper aux professionnel·le·s et militant·e·s du terrain, ainsi qu'aux chercheuses·eurs en sciences humaines et sociales.

Que voulons-nous montrer à travers l'approche esthétique et politique de représentations fictionnelles qui traitent de la violence domestique? Qu'il existe des représentations non violentes de la violence dans les arts qui permettent de la penser et de la critiquer et de proposer d'autres types de relations.

**Valdess MOMENE MBOM, *La littérature féminine camerounaise: confrontation avec l'altérité*. Thèse sous la direction de Sylvie Camet**

Thèse soutenue le 9 juin 2023 à Nancy, Université de Lorraine.

### **Jury**

Sylvie Camet, Université de Lorraine, directrice

Mounira Chatti, Université Bordeaux Montaigne

Sylvie Ducas, Université Paris-Est Créteil

Désiré Christophe Atangana Kouna, Université de Yaoundé I

## Résumé

Ce résumé tient uniquement compte de l'aspect féministe du corpus étudié, puisque ce dernier implique deux formes de lecture critique: la première est liée aux questions du féminisme dans les écrits-femmes camerounais, la seconde mène une réflexion sur les problématiques postcoloniales au sein d'une écriture d'identité féminine camerounaise.

## Corpus

### *Écrivaines camerounaises indigènes*

WERE WERE Linking, *La mémoire amputée*, Nelles Ed. ivoiriennes (NEI), 2004  
ZANGA TSOGO Delphine, *Vies de femmes*, Yaoundé, Éditions Clé, 1985  
MPOUDI NGOLLÉ Evelyne, *Sous la cendre le feu*, Éditions L'Harmattan, 1990  
BOND Djhamidi, 8clos, Ifrikiya, 2016.

### *Écrivaines camerounaises en exil*

BEYALA Calixthe, *Seul le diable le savait*, Paris, Pré aux Clercs, 1990.  
BEYALA Calixthe, *Maman a un amant*, Paris, Albin Michel, 1993  
MIANO Léonora, *Crépuscule du tourment*, Paris, Grasset, 2016.  
TCHOUNGUI Élisabeth, *Je vous souhaite la pluie*, Paris, Plon, 2005.

La thèse s'appuie sur deux types de voix de femmes issues du Cameroun: celles dont la voix résonne depuis le pays d'origine et celles dont la voix se fait entendre à l'écart du territoire national, notamment en France. L'univers des textes choisis est peuplé par des femmes qui n'ont qu'une seule soif: renaître, non plus pour être ce que veut la société, mais pour être ce qu'elles veulent. Une audace qui vient bousculer le monde de domination masculine d'où elles sont issues. La question est de savoir au travers de quelles thématiques l'écrivaine camerounaise indigène et l'écrivaine en exil parlent des femmes.

Au cœur de la représentation des vies féminines du Cameroun, il y a une ambition, celle, pour l'écrivaine camerounaise indigène de ne plus faire silence sur les douleurs secrètes ou non des femmes. La littérature doit dire, elle doit trahir ce que la société dissimule, et il revient aux femmes de prendre en main cette responsabilité; dénoncer, dévoiler, avec pour objectif de produire chez le lecteur la révolte. Le corps féminin devient un mur sur lequel les écrivaines camerounaises gravent les souffrances des femmes. L'inceste, les violences psychologiques comme verbales, la maternité précoce, la sous-scolarisation des jeunes filles, le mariage précoce... fondent l'esthétique de la dénonciation que porte la plume de l'écrivaine camerounaise en territoire d'appartenance.

Lorsque cette écriture féminine se déplace vers un autre territoire, comme chez les écrivaines franco-camerounaises Calixthe Beyala, Léonora Miano ou Elisabeth Tchoungui, une nouvelle esthétique voit le jour et vient compléter ce paysage de combat. Il s'agit de l'esthétique de la réinvention de soi, car le déracinement et son lot de rencontres, de connexions, d'ouvertures, de découvertes et de questionnements socio-identitaires ont une influence nouvelle sur la représentation des personnages féminins chez l'écrivaine camerounaise en exil. De nouveaux portraits féminins voient le jour, des femmes battantes, dynamiques qui s'affirment pour conquérir leur liberté.

La réflexion se creuse autour de la poétique féminine de la révolte. Avec quel langage, par quelle forme de subversion ces deux figures d'écrivaines camerounaises construisent-elles la révolte chez le personnage féminin? Bien que l'écrivaine camerounaise indigène se livre dans un premier temps à un travail de représentation des douleurs féminines dans un contexte patriarcal, il n'en demeure pas moins qu'à un moment donné de l'histoire, elle éprouve le besoin de faire évoluer le personnage féminin qu'un éveil de conscience pousse à poser des actions concrètes dans le but de conquérir sa liberté. C'est donc autour des thématiques telles que le refus du mariage précoce, la résilience, la violence, la parole comme moyen de libération que l'on découvre le personnage féminin sous un nouveau jour. En ce qui concerne l'écrivaine camerounaise en exil, on



© SC - Montage de couvertures de romans

observe une poétique de la révolte basée sur la mise en écriture du corps et de la sexualité féminine. Elle ose, dans une culture conservatrice, dire l'indicible. Cette seconde figure d'écrivaine frappe là où ça fait le plus mal. Elle offre la possibilité à ses personnages féminins de faire tout ce qu'une femme n'a pas le droit de faire dans une sphère de domination masculine. Elle fait de l'infidélité féminine une thématique d'écriture dont l'objectif est de libérer la femme de la captivité du mariage. Elle inscrit le corps féminin dans des territoires qui échappent à l'homme; l'amour entre femmes, le plaisir solitaire. Enfin, par la représentation de l'acte sexuel et de la jouissance féminine, la femme légitime son droit au plaisir. Par conséquent, c'est dans la transgression que les figures féminines trouvent leur identité spécifique.

# RETOUR VERS LE PASSÉ

(Cette nouvelle rubrique reprend des textes déjà publiés par l'ANEF  
et qui résonnent encore aujourd'hui)

**Françoise PICQ**

*Présidente de l'ANEF, Science politique, Université Paris-Dauphine*

## Études féministes, militantisme et mouvement des femmes

Pour sa quatrième journée annuelle, l'ANEF a choisi de réfléchir à son bilan autour de trois termes: études féministes, militantisme et mouvement des femmes, qui nous unissent et qui sans doute nous distinguent.

Pour introduire ce débat, je voudrais expliciter certaines relations de cohérence ou d'opposition entre les trois termes proposés.

### ÉTUDES FÉMINISTES ET MILITANTISME

Le point de départ, bien sûr, c'est le Colloque de Toulouse en décembre 1982. Celui-ci a été à la fois le commencement de la reconnaissance institutionnelle des études féministes (avec l'ATP du CNRS « Recherches féministes et recherches sur les femmes », même si ce qui devait être un début est plutôt resté une parenthèse) et le démarrage d'une organisation collective du milieu des études féministes, avec la création d'associations régionales puis nationale et aujourd'hui celle des réseaux européens et internationaux.

Où en est-on 14 ans après Toulouse ?

On peut hésiter entre le verre à moitié plein et le verre à moitié vide. Il y a eu d'indéniables succès, mais si lents.

Quand on constitue des dossiers pour les ministères, on présente nos bilans. On insiste sur la qualité de la recherche féministe française, sur l'utilité des postes d'études féministes et puis, de l'autre côté, on joue sur la corde chauvine en dénonçant le retard français en matière d'études féministes, cette argumentation double n'ayant qu'un objectif: convaincre les pouvoirs publics de faire plus pour les études féministes. Ce n'est pas le lieu où faire état de nos difficultés, de nos hésitations, de nos contradictions.

C'est de ceux-là, justement, que j'aimerais que nous discussions ensemble maintenant, comme un bilan de quatorze années de militantisme spécialisé.

En reprenant, à titre de comparaison, un article que j'avais écrit en 1983 dans *La Revue d'en face*<sup>59</sup>, je dois dire que j'ai surtout été frappée par les progrès, par le fait que nous avons finalement su dépasser les contradictions qui nous divisaient le plus, même si, bien sûr, nous en avons inventé d'autres.

– La première contradiction, en 1983 c'était celle entre « Paris et Province » qui nous a empêchées de créer une association nationale, alors que nous venions d'organiser le premier colloque national et que l'avenir semblait prometteur.

Cette contradiction a été résorbée en 1989, parce qu'il fallait se regrouper pour exister en Europe. Mais cette obligation a été bénéfique pour toutes. La crainte de la domination parisienne s'est révélée infondée parce qu'il y a plus d'énergie et de stabilité en province. Je ne pense pas qu'aujourd'hui les provinciales sentent peser le centralisme; quant aux parisiennes, elles respirent dans l'association grâce aux provinciales.

– Le deuxième grand débat, qui a divisé l'APEF (Association pour les études féministes de la région Paris-Ile-de-France) à ses débuts, c'était entre la « recherche institutionnelle » et la « recherche hors-institution ». Il était tel que nous avons dû établir des quotas dans le Conseil d'administration entre trois catégories: celles qui faisaient de la recherche féministe, institutionnellement; celles qui avaient un statut institutionnel mais faisaient de la recherche féministe en marge; et celles qui n'avaient pas de statut de chercheuse. Ce problème a aujourd'hui perdu beaucoup de son acuité, parce qu'il y a eu davantage de reconnaissance des études féministes et que des « hors-statuts » ont été intégrées, mais aussi sans doute parce que beaucoup ont abandonné. L'espace de la recherche « hors institutions » s'est beaucoup rétréci.

– Je notais un troisième problème: la méfiance à l'égard de celles qui pourraient tirer un bénéfice individuel du développement des études féministes. Et je plaçais pour l'association en 1983, justement « pour que les avancées des unes profitent à toutes... pour que l'information circule et réduise les privilèges de proximité, pour que les conflits soient encadrés, discutés, arbitrés et si possible résolus ».

J'avais parfaitement conscience de mon idéalisme, mais je suis encore plus persuadée aujourd'hui que l'association a été utile, que cela aurait été bien pire sans elle. Le véritable problème, c'est le fait que tant de chercheuses ne soient pas adhérentes à l'ANEF, y compris parmi celles qui ont tiré des bénéfices personnels de l'action collective.

Pourquoi ne sont-elles pas à l'ANEF? C'est la question que nous nous posons sans cesse au C.A. Pour expliquer le décalage entre l'association et le milieu qu'elle

---

59-F. Picq. « Toulouse et après... ». *La Revue d'en face* 14, automne 1983.

cherche à représenter, il y a l'individualisme des chercheuses, mais il y a aussi, sans doute, des raisons liées au statut incertain de la recherche féministe, à l'image qui lui colle à la peau et finalement au point d'équilibre que l'ANEF a défini entre recherche et militantisme qui ne convient pas à toutes.

### LES ÉTUDES FÉMINISTES ENTRE RECHERCHE ET MILITANTISME

Les études féministes ont leur origine (historique et théorique) dans le mouvement féministe des années 70. Elles ont pris quelques distances avec cette origine militante et les normes collectives qui ont été celles du MLF. Mais il pèse toujours sur elles un double soupçon d'illégitimité, de la part des institutions universitaires et de recherche, en raison de leur « péché originel » et de leur refus persistant de se soumettre aux règles en vigueur dans la « communauté scientifique ». Mais comment pourrions-nous admettre la soi-disant neutralité ou ne pas inscrire nos travaux dans une perspective de transformation ? De l'autre côté, il y a un soupçon d'illégitimité de la part du mouvement des femmes, en raison de la distance prise avec l'origine militante, de la rupture avec certains principes radicaux des années 70 (notamment l'interdit sur l'intégration aux institutions ou la « promotion individuelle »).

Nous sommes donc dans une position particulièrement inconfortable mais à laquelle on ne pourrait échapper, me semble-t-il, qu'en abandonnant une part de ce qui fait notre identité.

#### **Par rapport aux institutions**

Nous avons choisi de nous désigner par le terme d'études « féministes » plutôt que par d'autres qualificatifs qui seraient plus faciles à faire admettre dans l'institution, comme l'adjectif « féminin », le génitif « de femmes » ou d'autres encore comme « de genre » ou « sur les rapports sociaux de sexe ». Nous nous sommes expliquées sur ce choix, notamment dans le document que nous avons élaboré à l'occasion du Colloque de recherche de préparation de Pékin. Nous précisons qu'il ne s'agissait pas de délimiter un domaine, de définir un objet d'études ou un sujet sexué, mais d'indiquer une démarche scientifique qui prend ses ancrages théoriques dans le mouvement des femmes<sup>60</sup>. Il est clair que cela confère une connotation politique (donc non scientifique). C'est pourquoi, sans doute, beaucoup de chercheuses, qui ont une autre stratégie de légitimation, individuelle ou d'équipe, préfèrent ne pas se « mouiller » en étant à l'ANEF; elles aiment mieux « s'informer » en s'abonnant au bulletin de l'ANEF.

---

60- ANEF, *Études féministes et études sur les femmes en France en 1995*, Supplément au *Bulletin de l'ANEF* n°18. Ce texte, qui répond au rapport présenté par la France à l'occasion de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, a aussi été publié dans les Actes du colloque: *La place des femmes, les enjeux de l'égalité et de l'identité au regard des sciences sociales*. Paris: La Découverte, 1995.

Nous qui avons choisi une démarche collective, avons à faire des choix collectifs. Cela a été le cas l'an dernier quand le problème de notre rapport aux institutions s'est posé concrètement. Au nom de l'ANEF, j'avais pris contact avec la Mission de préparation de Pékin et j'ai été invitée, ainsi que d'autres membres de l'ANEF, à faire partie du Conseil scientifique du Colloque international de recherche. Or il est apparu que la participation à ce Colloque divisait profondément le milieu de la recherche féministe (parmi les adhérentes de l'association, mais surtout, il faut bien le dire, parmi celles qui n'avaient pas choisi la stratégie collective). Pour certaines, il y avait une occasion de légitimation des études féministes, qu'il fallait saisir, même s'il fallait se battre sur certains points, pour d'autres c'était un risque de récupération par « le pouvoir » ou par des hommes. Devant la profondeur des oppositions, le Conseil d'administration de l'ANEF a décidé de se désengager et de renvoyer chacune à ses choix individuels, ce qui est un peu un échec de la démarche associative; mais l'unité était à ce prix.

### **Par rapport au mouvement des femmes**

Comme je le disais, il y a dans les études féministes une certaine prise de distance avec les points de vue radicaux et les normes contestataires des années 70. Et pas seulement parce que c'est le prix à payer pour un début de reconnaissance institutionnelle. Rose-Marie Lagrave n'a pas tout à fait tort quand elle analyse le Colloque de Toulouse et plus encore l'ATP du CNRS comme un filtre entre mouvement social et recherche<sup>61</sup>. Mais c'est justement, je pense, pour se protéger d'une dérive individuelle que nous avons créé les associations, pour contrebalancer celle-ci par une démarche collective.

La prise de distance critique à l'égard du mouvement féministe ne signifie pas rupture ou reniement, c'est aussi une forme de fidélité à ce qu'il y a eu de créatif et de novateur dans le mouvement. Au colloque du GEF, « Crise de la société, féminisme et changement », qui réunissait en 1988 celles qui avaient fait une recherche dans le troisième axe (mouvement des femmes) de l'ATP, nous avons constaté chez les chercheuses féministes le même « regard un peu distant sur nous et sur le mouvement »; une attitude faite de connaissance intime, d'esprit critique mais positif<sup>62</sup>. Prendre pour objet de recherche (même féministe) le mouvement des femmes, c'est forcément adopter à son égard l'analyse critique, éventuellement au détriment de l'utilité politique. Il y a une différence entre l'éthique de la recherche (qui préfère la lucidité sur toute autre ordre de considération) et le

---

61- R.M. Lagrave, « Recherches féministes ou recherches sur les femmes? ». *Actes de la recherche*, n°83, 1990

62- Groupe d'études féministes de l'université Paris VII. *Crises de la société, féminisme et changement. Revue d'en face* - Editions Tierce, 1991 (en particulier, F. Picq, « Si c'était à refaire... »).

discours politique, qui vise à atteindre le but désiré (convaincre, conseiller ou dissuader, accuser ou défendre)<sup>63</sup>. Je pense qu'il est important de distinguer ces deux types de discours et de savoir où on se situe et comment gérer d'éventuelles contradictions. Pour ma part, j'ai tendance à privilégier la position de chercheuse, à me sentir chercheuse d'abord. Peut-être est-ce parce que je « travaille » sur le mouvement des femmes. Je suis obligée de me situer en extériorité, sans doute plus que d'autres dont l'objet de recherche est d'emblée plus distinct. En tous cas, c'est une question dont j'aimerais vraiment que nous débattions ici parce que je me sens souvent dans une position très inconfortable. J'ai le sentiment qu'on attend de moi plus d'adéquation avec des objectifs politiques, que je partage pour l'essentiel mais avec lesquels je garde toujours un minimum de distance.

### **Militantisme et mouvement des femmes**

Dernière approche: les chercheuses féministes sont-elles des militantes comme les autres dans le mouvement des femmes? Ou bien leur statut de chercheuses les met-il dans une situation particulière? Peut-on revendiquer une position d'expertise sur les questions que nous travaillons et, si oui, cela ne nous donne-t-il pas des obligations particulières de rigueur, de sérieux dans l'analyse? Cela ne nous pose-t-il pas des problèmes, d'un autre côté, par rapport à l'utilité politique de ce que nous disons? Cette question me semble particulièrement cruciale dans la préparation des Assises nationales pour les droits des femmes. C'est une occasion extraordinaire pour les études féministes de sortir sur le terrain où elles ont une réalité sociale, de confronter des travaux théoriques avec une pratique vivante, mais cela crée une situation nouvelle dont nous devons prendre la mesure.



**Actes de la Journée de l'ANEF *Études féministes, militantisme et mouvement des femmes*. Reid Hall, Paris, 1 juin 1996. Pages 8-11.**

Tous les textes de cette journée, les débats et les annexes se trouvent dans le volume entier de ces actes, disponibles sur :

<https://shs.hal.science/halshs-04169942v1/document>

© ND - Françoise Picq,  
CIRFF, Toulouse, 21-9-2002

---

63- Sur l'analyse et l'utilité de cette distinction j'emprunte à l'exposé fait par Marcelle Marini, « A propos de Bourdieu », au Séminaire « Le sexe de la décision » de la Maison des Sciences de l'Homme. En espérant que ce texte sera publié.